

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1183**20 novembre 2004****SOMMAIRE**

Action Plan S.A.H., Luxembourg	56769	Geomap Benelux, S.à r.l., Luxembourg	56778
AFI S.A., Luxembourg	56768	Geotec, S.à r.l., Luxembourg	56777
Aldix Agro-Alimentaire S.A., Luxembourg	56771	Geotec, S.à r.l., Luxembourg	56777
Aries Partners (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	56775	Geromlux, S.à r.l., Luxembourg	56773
B.L.B. S.A.H., Luxembourg	56771	Golden Investors S.A., Luxembourg	56775
Bruly S.A.H., Luxembourg	56770	Goredipa S.A.H., Luxembourg	56770
C.L.I.C. S.A., Luxembourg	56771	HMS Lux S.A., Luxembourg	56774
Camelides S.A., Luxembourg	56782	Holdinveer S.A., Luxembourg	56780
Caravel Investissements S.A., Luxembourg	56782	Huwa, S.à r.l., Luxembourg	56758
Caresta S.A., Bertrange	56766	Interleasing S.A.H., Luxembourg	56781
Cassis Holding S.A., Luxembourg	56783	Labecaste S.A.H., Luxembourg	56779
Channel Estates S.A.H., Luxembourg	56765	Lascaux S.A.H., Luxembourg	56767
Cinveste Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	56771	Legion Portfolios (Luxembourg), Sicav, Luxembourg	56774
Clemence Holding S.A., Strassen	56782	Link Logistics S.A., Kehlen	56779
Cobepa Finance S.A.H., Luxembourg	56760	Luxriver S.A.H., Luxembourg	56783
Cobepa Finance S.A.H., Luxembourg	56761	M.I.S., Media Intelligence Systems S.A., Luxembourg	56756
Colibri International S.A., Luxembourg	56738	Madame Ledin et Fils, S.à r.l., Luxembourg	56769
Coyote Software, S.à r.l., Dalheim	56777	Magenta S.A., Luxembourg	56770
Da Cruz Pastificio S.A., Luxembourg	56773	MC Invest International Holding S.A., Luxembourg	56767
Dacotrans International S.A.H., Luxembourg	56767	Merrill Lynch Administration Services (Luxembourg), S.à r.l., Senningerberg	56739
Delta International Holdings S.A., Luxembourg	56769	Merrill Lynch Administration Services (Luxembourg), S.à r.l., Senningerberg	56741
Diadem Sicav, Luxembourg	56779	Montesa S.A., Bertrange	56766
E.N.A. Consulting S.A., Windhof	56738	N.V. Dolime Holding Investments S.A., Luxembourg	56761
Enee S.A.H., Luxembourg	56781	Nascar Finance S.A., Luxembourg	56782
Eparlux Finance Holding S.A., Luxembourg	56769	Net Fin, S.à r.l., Luxembourg	56755
Equilease International S.A., Luxembourg	56777	Nospelt Immobilière S.A., Luxembourg	56780
Equity Life Investments Holdings S.A., Luxembourg	56775	Palos S.A.H., Luxembourg	56784
Esplanade S.A., Luxembourg	56784	Partnership Trust S.A.H., Luxembourg	56762
Ets M-A. Munchen S.A., Garnich	56768	Pereira & Correia, S.à r.l., Luxembourg	56773
Eurholding S.A., Luxembourg	56767	Procura Holding S.A., Luxembourg	56776
Euro Nutri Santé S.A., Rumelange	56778	Procura Holding S.A., Luxembourg	56776
Euro Nutri Santé S.A., Rumelange	56778	Rayca Finance S.A., Luxembourg	56784
European Oil Fields Services S.A., Luxembourg	56768	Redalco S.A., Luxembourg	56769
Expression, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	56773	Rosenberg Management S.A., Luxembourg	56776
Fabo Investments S.A., Luxembourg	56770		
Ficeram S.A., Luxembourg	56780		
Financière Vasco de Gama S.A., Luxembourg	56779		
Food Factory, S.à r.l., Luxembourg	56773		

S.Q. Beteiligungs A.G.H., Luxembourg	56774	Superfos Reinsurance (Luxembourg) S.A., Luxembourg	56770
Schumann-Lavedrine Asset Management I, Sicav, Luxembourg	56765	Sycomore Investments S.A., Luxembourg	56775
Simla Trust S.A., Luxembourg	56772	Syncom Investments S.A., Luxembourg	56776
Sitma Machinery International S.A., Luxembourg	56771	TC Systems Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg . .	56738
Socalux S.A., Luxembourg	56772	Textech Investissement S.A., Luxembourg	56755
Société Immobilière Mont Saint Lambert II S.A., Bertrange	56766	Toiture Moderne, S.à r.l., Colmar-Berg	56774
Société Immobilière Zwickau II S.A., Bertrange . .	56772	UniCredit International Bank (Luxembourg) S.A., Luxembourg	56741
Sofindex S.A., Luxembourg	56767	Unirec S.A.H., Luxembourg	56772
Sual S.A.H., Luxembourg	56781	Verbier S.A., Luxembourg	56767
Sual S.A.H., Luxembourg	56783	Vip Promotions S.A., Luxembourg	56762
Sunningdale Properties II S.A., Luxembourg	56780	Wakner S.A., Luxembourg	56773
Sunningdale Properties, S.à r.l., Luxembourg	56738		

SUNNINGDALE PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 68.918.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03662, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Signature.

(076674.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

TC SYSTEMS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1247 Luxembourg, 4-6, rue de la Boucherie.
R. C. Luxembourg B 51.078.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2004, réf. LSO-AU03659, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Signature.

(076677.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

COLIBRI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 67.892.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2003 enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU04203, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Signatures

Administrateurs

(076661.3/806/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

E.N.A. CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.
R. C. Luxembourg B 82.241.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU04200, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Signature

Administrateur-délégué

(076658.3/806/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

**MERRILL LYNCH ADMINISTRATION SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 50.692.

In the year two thousand four, on the seventh day of September.

Before Us, Maître Martine Decker, notary residing in Hesperange, acting in replacement of Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich, who shall remain depositary of the present deed.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of MERRILL LYNCH ADMINISTRATION SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l., having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg (the «Company»), incorporated pursuant to a notarial deed by notary Paul Frieders, residing in Luxembourg, on 13 March 1995, the articles of incorporation of which (the «Articles of Incorporation») were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») number 195 of 2 May 1995, last time amended by notarial deed by notary Paul Decker, residing in Luxembourg-Eich, on 2 June 2003, published in the Mémorial number 733 of 10 July 2003 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under n° B 50.692.

The meeting was declared open at 2.30 p.m. and was presided by Dominic Critchley, Vice President, residing professionally at Senningerberg.

The President appointed Alain Delobbe, Assistant Vice President, residing professionally at Senningerberg, as Secretary of the meeting.

The meeting elected Patrick Laurence, Assistant Vice President, residing professionally at Senningerberg, as Scrutineer.

The sole shareholder was represented and declared to have knowledge of the agenda of the meeting and to waive any and all procedures of convening or others.

The board of the meeting having thus been constituted, the President declared and requested the notary to state that:

1 The shareholder and the number of shares held by it are listed on an attendance list signed by the shareholder represented and by the members of the bureau; this list and the proxy of the shareholder represented, initialled *ne varietur*, will remain attached to the original of these minutes in order to be registered with it.

2 It results from the said attendance list that all the shares of the Company are represented at the meeting which is therefore regularly constituted and may validly deliberate on all matters on the agenda, of which the shareholder has been informed before this meeting.

3 The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

To amend article 2 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

«The object of the Company is to render coordination, assistance and supervision services to third parties and, in particular, to Luxembourg and foreign collective investment undertakings, excluding any activity as administrative agent of the financial sector and, more generally, excluding any activity of the financial sector.

The Company may further take any measures and carry out any operations directly or indirectly related to its corporate object and which it may deem useful or necessary to take for the accomplishment and furtherance of its corporate purpose excluding, however, any activity regulated by the Luxembourg Law of 5th April, 1993 relating to the financial sector, as amended.»

The meeting having considered the agenda, the President submitted to the vote of the members of the meeting the following sole resolution which was unanimously approved:

Sole resolution

The meeting resolves to amend article 2 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

«The object of the Company is to render coordination, assistance and supervision services to third parties and, in particular, to Luxembourg and foreign collective investment undertakings, excluding any activity as administrative agent of the financial sector and, more generally, excluding any activity of the financial sector.

The Company may further take any measures and carry out any operations directly or indirectly related to its corporate object and which it may deem useful or necessary to take for the accomplishment and furtherance of its corporate purpose excluding, however, any activity regulated by the Luxembourg Law of 5th April, 1993 relating to the financial sector, as amended.»

Expenses

The costs, expenses, remunerations, or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at 1,200.- EUR.

There being no further item on the agenda the President closed the meeting at 2.40 p.m.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French texts, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Senningerberg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the appearing persons signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille quatre, le sept septembre.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange, agissant en remplacement de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, lequel dernier restera dépositaire du présent acte.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de MERRILL LYNCH ADMINISTRATION SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l., ayant son siège social au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée à Luxembourg suivant acte reçu par le notaire Paul Frieders, résidant à Luxembourg, en date du 13 mars 1995, dont les statuts (les «Statuts») ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») n°195 en date du 2 mai 1995, modifié la dernière fois par acte reçu par le notaire Paul Decker, résidant à Luxembourg-Eich, le 2 juin 2003, publié au Mémorial n° 733 en date du 10 juillet 2003 et enregistré au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50.692.

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Dominic Critchley, Vice President, résidant professionnellement à Senningerberg.

Le Président a désigné Alain Delobbe, Assistant Vice President, résidant professionnellement à Senningerberg, comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée a élu Patrick Laurence, Assistant Vice President, résidant professionnellement à Senningerberg, comme scrutateur.

Le seul actionnaire est représenté et a déclaré avoir connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée et de renoncer à toutes procédures de convocation et autres.

Le bureau ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1 L'actionnaire et le nombre d'actions détenues par lui sont renseignés sur la liste de présence signée par l'actionnaire représenté et par les membres du bureau; cette liste de présence et la procuration de l'actionnaire représenté, paraphées ne varietur resteront annexées à l'original de ce procès-verbal pour être enregistrées avec lui.

2 Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions de la Société sont représentées à l'assemblée qui est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été informés avant la présente assemblée.

3 L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

Modification de l'article 2 des Statuts comme suit:

«L'objet social de la Société est la prestation de services de coordination, d'assistance et de supervision à des tiers, en particulier à des organismes de placement collectif luxembourgeois et étrangers, à l'exclusion de toute activité d'agent administratif du secteur financier et, plus généralement, à l'exclusion de toute activité du secteur financier.

La Société peut en outre prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations directement ou indirectement liées à son objet social et qu'elle estimera utiles ou nécessaires en vue de l'accomplissement et de la promotion de son objet social, en excluant toutefois toute activité réglementée par la loi luxembourgeoise du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée.»

L'assemblée générale ayant considéré l'ordre du jour, Monsieur le Président a soumis au vote des membres de l'assemblée la résolution unique suivante, qui a été adoptée à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des Statuts de la Société comme suit:

«L'objet social de la Société est la prestation de services de coordination, d'assistance et de supervision à des tiers, en particulier à des organismes de placement collectif luxembourgeois et étrangers, à l'exclusion de toute activité d'agent administratif du secteur financier et, plus généralement, à l'exclusion de toute activité du secteur financier.

La Société peut en outre prendre toutes mesures et accomplir toutes opérations directement ou indirectement liées à son objet social et qu'elle estimera utiles ou nécessaires en vue de l'accomplissement et de la promotion de son objet social, en excluant toutefois toute activité réglementée par la loi luxembourgeoise du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée.»

Evaluation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations, et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à 1.200,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.40 heures.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la requête de la personne comparante et en cas de divergence entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite aux membres du bureau connus du notaire par nom, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Critchley, A. Delobbe, P. Laurence, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, vol. 145S, fol. 9, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 23 septembre 2004.

P. Decker.

(078529.3/206/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2004.

**MERRILL LYNCH ADMINISTRATION SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 50.692.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2004.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 23 septembre 2004.

Pour la société

P. Decker

(078531.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2004.

**UniCredit INTERNATIONAL BANK (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme,
(anc. UniCredit INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A.).**

Registered office: L-1212 Luxembourg, 16, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 103.341.

In the year two thousand four, on the twenty-ninth day of October.

Before Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of UniCredit INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., a «société anonyme», having its registered office at 16, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 103.341, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 30 September 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1040 of 18th October 2004 (the «Company»).

The meeting is opened at 9.00 a.m. with Mr Giovanni Giallombardo, bank manager, residing at Luxembourg in the chair.

The chairman appoints as secretary Maître Marie-Béatrice Noble, avocat, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Maître Catherine Baflast, avocat, residing at Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. This list as well as the proxies, signed by both the appearing persons and the notary, shall remain hereto annexed to be registered with this deed.

II.- As appears from the attendance list, the 310 (three hundred ten) shares, representing the whole capital of the Company, are represented at this meeting so that, according to article 67-1 of the Luxembourg company Act dated 10 August 1915 as amended (the «Law»), the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Approval of the resignation of Mr Giovanni Giallombardo as director and as chairman of the Company;
2. Appointment of new directors of the Company;
3. Approval of the resignation of Mr Romain Kremer as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company;
4. Increase of the Company's share capital with effect on 1st November 2004, by an amount of EUR 9,969,000 (nine million nine hundred sixty-nine thousand Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) to EUR 10,000,000 (ten million Euro) by the issuance of 99,690 (ninety-nine thousand six hundred ninety) new shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each and payment with effect on 1st November 2004 of EUR 10,000,000 (ten million Euro) to be allocated to a special reserve for wealth tax purposes;
5. Subscription, intervention of the subscriber and payment with effect on 1st November 2004, of all the new shares by a contribution in kind consisting of the totality of the assets and liabilities of UniCredito ITALIANO S.p.A., SUCCURSALE DE LUXEMBOURG, the Luxembourg branch of UniCredito ITALIANO S.p.A., a company incorporated under the laws of Italy and having its registered office at Via Dante 1, Genoa, I-16121, Italy;
6. Amendment with effect on 1st November 2004, of the corporate object of the Company as follows:
«The Company's purpose is the undertaking for its own account, as well as for the account of third parties, or on joint account with third parties, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg, of any banking or financial operations, including (but not limited to): receipt of sight or term deposits in any currencies whatsoever, granting of and taking of participation in credits of any nature and in any currency or currencies whatsoever and in any manner whatsoever, trading of foreign currencies, safekeeping and managing of securities, administration and collection of coupons including the powers to make endorsement, discount, rediscount, selling and settlement transactions as well as any other transaction relating to bonds, notes, drafts and other obligations of any kind and the power to issue and confirm letters of credit and documentary credits of any kind and the subscription, purchase, holding and disposal of shares, stock, bonds, notes and securities of any kind of and in any other company by any mean whatsoever, the organization and management for its own account, as well as for the account of any natural person or any Luxembourg or foreign company, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg, of any financial or commercial investment, the performance of any operation whatsoever relating to the activity of assets manager in the widest sense of the legislation on

the financial sector and of the activities of financial adviser, broker and commissioner, the provision of fiduciary and domiciliation services.

The Company can perform all other operations, whether industrial or commercial or on real estate, which directly or indirectly relate to the object described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The foregoing is to be construed in accordance with the widest interpretation.»;

7. Amendment with effect on 1st November 2004, of the denomination of the Company into UniCredit INTERNATIONAL BANK (LUXEMBOURG) S.A.;

8. Amendment with effect on 1st November 2004, of the signing powers to validly act in the name and on behalf of the Company;

9. Amendments and restatement with effect on 1st November 2004, of the articles of association of the Company;

10. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholders of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is unanimously resolved to acknowledge and accept the resignation of Mr Giovanni Giallombardo as director and as chairman of the Company stated in a letter dated 22 October 2004, which will be effective immediately after the holding of the present meeting. The discharge for the execution of his mandate as director shall be considered at the next general meeting approving the financial annual accounts of the Company closed as of 31 December 2004.

Second resolution

It is unanimously resolved to appoint as directors of the Company:

- Mr Jacques Santer, Ministre d'Etat honoraire, residing at 69, rue J.-P. Huberty, L-1742 Luxembourg;
- Mr Marco Bolgiani, general manager of UniCredit PRIVATE BANKING S.p.A., residing at Corso Moncalieri, 66 - Torino, Italy;
- Mr Roberto Armand, director of UniCredit PRIVATE BANKING S.p.A., residing at Via Parigi, 30 - Aosta, Italy;
- Mr Paolo Lupo, head of credit department of UniCredit PRIVATE BANKING S.p.A., residing at Via Santa Teresa, 15 - Torino, Italy; and
- Mr Eugenio Calini, chief commercial manager of UniCredit BANCA D'IMPRESA, residing at Via Santa Franca 63 - Piacenza, Italy.

The appointment of the new directors will be effective immediately after the holding of the present meeting for a period ending at the date of the annual general meeting approving the annual accounts of the Company as at 31 December 2009.

It is unanimously resolved that the mandates of Mr Giorgio d'Amico and Mr Patrizio Braccioni as directors remain unchanged, except the fact they are reconducted for a period ending at the date of the annual general meeting approving the annual accounts of the Company as at 31 December 2009.

Therefore, following the present meeting, the board of directors of the Company will be composed of:

- Mr Jacques Santer;
- Mr Marco Bolgiani;
- Mr Giorgio d'Amico;
- Mr Patrizio Braccioni;
- Mr Roberto Armand;
- Mr Paolo Lupo;
- Mr Eugenio Calini.

Third resolution

It is unanimously resolved to acknowledge and accept the resignation of Mr Romain Kremer as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company stated in a letter dated 22 October 2004, which will be effective immediately after the holding of the present meeting. The discharge for the execution of his mandate as statutory auditor shall be considered at the next general meeting approving the financial annual accounts of the Company closed as of 31 December 2004.

Fourth resolution

It is unanimously resolved to increase the share capital of the Company with effect on 1st November 2004 by an amount of EUR 9,969,000 (nine million nine hundred sixty-nine thousand Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) to EUR 10,000,000 (ten million Euro) by the issuance of 99,690 (ninety-nine thousand six hundred ninety) new shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each (the «New Shares»), and to create with effect on 1st November 2004 a special reserve for wealth tax purposes by paying an amount of EUR 10,000,000 (ten million Euro) (the «Special Reserve»), the whole EUR 19,969,000 (nineteen million nine hundred sixty-nine thousand Euro) to be fully paid up through a contribution in kind consisting of the totality of the assets and liabilities of UniCredito ITALIANO S.p.A., SUCCURSALE DE LUXEMBOURG, the Luxembourg branch of UniCredito ITALIANO S.p.A.

Fifth resolution

It is unanimously resolved to accept the subscription of the New Shares by UniCredito ITALIANO S.p.A., a company incorporated under the laws of Italy and having its registered office at Via Dante 1, Genoa, I-16121, Italy («UniCredito»).

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes UniCredito, here represented by M^e Catherine Baflast, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy hereto attached,

which declares to subscribe with effect on 1st November 2004 the New Shares and to pay them entirely up as well as to the Special Reserve with effect on 1st November 2004, by a contribution in kind hereafter described:

Description of the contribution

The contribution made by UniCredito against the issuance of the New Shares in the Company represents the totality of the assets and liabilities, tangible or intangible, without featuring any real estate, constituting all the patrimony of the Luxembourg branch, UniCredito ITALIANO S.p.A., SUCCURSALE DE LUXEMBOURG, having its registered office at 16, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 56.900 (the «Branch»), that allow autonomous and independent activity, as defined in article 4-1 of the law of 29 December 1971 as amended by the law of 3 December 1986, providing for exemption of capital duty (the «Contribution in Kind»).

All these assets and liabilities together composing the Contribution in Kind and capable of allowing the autonomous and independent functioning of the line of business are documented in the most recent balance sheet of UniCredito dated 22 October 2004 and a report of PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. dated 28 October 2004, which will remain attached to the present notarial deed (the «Balance Sheet»).

All the assets and liabilities, relating to the Contribution in Kind and capable of allowing the autonomous and independent functioning of the line of business contributed are notably composed of:

- all the current contracts concluded by the Branch and its clients as well as the rights, obligations, claims, debts and securities resulting from or relating to these contracts;
- all the contracts concluded between the Branch and its suppliers as well as the rights, obligations, claims, debts and securities resulting from or relating to these contracts;
- employment contracts concluded between the Branch and each of its employees; and
- any debts and claims relating to the Branch.

All and any additional assets and liabilities that could exist on the date hereof and relating to the Branch, mentioned or not, known or unknown, are contributed with all rights, titles, commitments and obligations, known or unknown, which can or could be attached thereto in any manner whatsoever.

Evaluation

The net value of this Contribution in Kind is evaluated at EUR 19,960,000 (nineteen million nine hundred sixty-nine thousand Euro). Such contribution has been evaluated in a contribution agreement entered into between the Company and UniCredito. According to article 32-1 of the Law, the Contribution in Kind has been examined by PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., auditor (réviseur d'entreprises), pursuant to a report dated 28 October 2004, which shall remain annexed to this deed to be registered with it.

The conclusion of this report states that:

«Based on the work performed as described in section III of this report, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind is not at least equal to the number and the nominal value of the shares to be issued, plus the reserves.»

Evidence of the contribution's existence

Proof of the Contribution in Kind has been given to the undersigned notary by producing (i) the contribution agreement referred to above signed by the Company and UniCredito, (ii) a copy of the Balance Sheet unchanged until today and (iii) a declaration of the Company's directors dated 29 October 2004, which documents shall remain attached to the present deed.

Effective implementation of the contribution

UniCredito, contributor in kind, here represented as stated above, expressly declares that:

- all formalities have been carried out, including those between UniCredito and the Company and with some of the third parties when previously required in order to carry out and formalise the transfers of these assets and liabilities and to render them effective anywhere between UniCredito, the Company and the third party, as the case may be;
- all formalities needing to be performed in order to render the transfer of these assets and liabilities also effective towards any other third party will be performed, and, in this respect, written notice notably be sent to the third parties;
- all formalities required by law and in particular those provided for by the law of 19 December 2003 concerning the safeguarding of employees rights in case of transfer of undertaking, with respect to the transfer of the twenty-nine employees, have been or will be complied with after the present general meeting;
- all the debts and receivables are contributed at their nominal value;
- all the authorisations required by any applicable law relating to the Contribution in Kind to the Company have been granted.

Sixth resolution

It is unanimously resolved with effect on 1st November 2004 to amend the denomination of the Company into UniCredit INTERNATIONAL BANK (LUXEMBOURG) S.A.

Seventh resolution

It is unanimously resolved with effect on 1st November 2004 to amend the corporate object of the Company as follows:

«The Company's purpose is the undertaking for its own account, as well as for the account of third parties, or on joint account with third parties, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg, of any banking or financial operations, including (but not limited to): receipt of sight or term deposits in any currencies whatsoever, granting of and taking of participation in credits of any nature and in any currency or currencies whatsoever and in any manner whatsoever, trading of foreign currencies, safekeeping and managing of securities, administration and collection of coupons including the powers to make endorsement, discount, rediscount, selling and settlement transactions as well as any other transaction relating to bonds, notes, drafts and other obligations of any kind and the power to issue and confirm letters of credit and documentary credits of any kind and the subscription, purchase, holding and disposal of shares, stock, bonds, notes and securities of any kind of and in any other company by any mean whatsoever, the organization and management for its own account, as well as for the account of any natural person or any Luxembourg or foreign company, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg, of any financial or commercial investment, the performance of any operation whatsoever relating to the activity of assets manager in the widest sense of the legislation on the financial sector and of the activities of financial adviser, broker and commissioner, the provision of fiduciary and domiciliation services.

The Company can perform all other operations, whether industrial or commercial or on real estate, which directly or indirectly relate to the object described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The foregoing is to be construed in accordance with the widest interpretation.»

Eighth resolution

It is unanimously resolved with effect on 1st November 2004 to amend the signing powers to act validly in the name and on behalf of the Company as follows:

(a) the Company will be bound vis-à-vis third parties in any case by the sole signature of the Chairman, the Vice-Chairman, a Managing Director or by the joint signature of two other directors. Directors acting in this respect shall not have to justify of any delegation, proxy or special decision of the board of directors towards third parties;

(b) any acts and documents regarding the daily management of the Company shall be validly signed jointly by either (i) the General Manager and another member of the Management Committee, a Vice-General Manager, Assistant General Manager, Manager or any agent («fondé de pouvoirs») or (ii) any two persons appointed for such purpose by the board of directors or the Management Committee; and

(c) the board of directors may for specific acts and operations, delegate its powers of representation with the capacity to sign on behalf of the Company, to a specific director, a Managing Director, a General Manager, a Vice-General Manager, an Assistant General Manager, a Manager or an ad hoc agent, who need not be a shareholder or a member of the Company.

Ninth resolution

Subsequently to the foregoing resolutions, it is unanimously resolved with effect on 1st November 2004 to amend and restate completely the articles of association of the Company as follows:

«Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There exists a «société anonyme», public company limited by shares (the «Company»), governed by the present articles of incorporation (the «Articles») and by the amended law of August 10th, 1915 on commercial companies (the «Law»).

The Company is a member of the UniCredito Italiano Banking Group (the «Group»). In this quality, it shall have to observe - and to ensure its subsidiaries observe - the provisions emanating from the company responsible of the Group regarding the performance of the activity of direction and coordination, including those relating to the carrying out of instructions given by the Bank of Italy in the interest of the stability of the Group. The directors of the Company will provide the company responsible of the Group with all the data and information necessary to respect the said provisions, as well as all the data and information relating to both the activity of the Company and its subsidiaries.

Art. 2. The Company's name is UniCredit INTERNATIONAL BANK (LUXEMBOURG) S.A.

Art. 3. The Company's purpose is the undertaking for its own account, as well as for the account of third parties, or on joint account with third parties, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg, of any banking or financial operations, including (but not limited to): receipt of sight or term deposits in any currencies whatsoever, granting of and taking of participation in credits of any nature and in any currency or currencies whatsoever and in any manner whatsoever, trading of foreign currencies, safekeeping and managing of securities, administration and collection of coupons including the powers to make endorsement, discount, rediscount, selling and settlement transactions as well as any other transaction relating to bonds, notes, bills of exchange and other obligations of any kind and the power to issue and confirm letters of credit and documentary credits of any kind and the subscription, purchase, holding and disposal of shares, stock, bonds, notes and securities of any kind of and in any other company by any mean whatsoever, the organization and management for its own account, as well as for the account of any natural person or any Luxembourg or foreign company, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg, of any financial or commercial investment, the performance of any operation whatsoever relating to the activity of assets manager in the widest sense of the legislation on the financial sector and of the activities of financial adviser, broker and commissioner, the provision of fiduciary and domiciliation services.

The Company can perform all other operations, whether industrial or commercial or on real estate, which directly or indirectly relate to the object described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The foregoing is to be construed in accordance with the widest interpretation.

Art. 4. The Company has its registered office in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not within a permanent establishment), both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of directors should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of directors of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The creditors, representatives, rightful owners or heirs of any shareholder are neither allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders.

Capital - Shares

Art. 7. The Company's capital is set at EUR 10,000,000 (ten million Euro), represented by 100,000 (one hundred thousand) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each, fully paid-in in cash or in kind.

The amount of the subscribed capital of the Company may be increased by contribution in cash or in kind or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted under the conditions required for amendment of the Articles. The carrying out of such increase of capital may be entrusted to the board of directors by the general meeting of shareholders.

Art. 8. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 9. The shares shall be in registered form only. A register of shareholders shall be kept by the Company and shall contain, at least, the precise identification of each shareholder, the number of his shares and, if applicable, their transfer and the date of transfer. The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Any transfer of shares shall be completed by a transfer deed established in usual form or in any other forms approved by the board of directors. Transfer of ownership will become effective only after its entry in the register of shareholders of the Company.

Art. 10. The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in the Law.

Management - Supervision

Art. 11. The Company is managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may remove them at any time. The directors shall be re-eligible.

In case of vacancy in the office of a director by reason of death or resignation of a director or otherwise, the remaining directors may by way of cooptation elect another director to fill such vacancy until the next shareholders meeting in accordance with the Law.

The remuneration of the directors, if any, is fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to perform all acts of disposition and administration concerning the Company within its object.

Decisions relating to: (i) the general orientation of the management, (ii) the approval and modification of general rules with respect to employment, (iii) acquisition and disposal of participations, businesses and/or line of businesses, (iv) nomination and removal of the General Manager(s) (directeurs généraux), the Vice-General Manager(s) (vices-directeurs généraux), Assistant General Manager(s) (directeurs généraux adjoints), Manager(s) (directeurs), and the specification of their powers, remunerations and compensations, are expressly reserved to the board of directors.

Without prejudice to specific delegations, the board of directors may, in accordance with the legal provisions, delegate the daily management of the Company and its powers to one or several Managing Director(s) or appoint for that purpose a Management Committee or one or several General Manager(s), either directors or not, and/or one or several Vice-General Manager(s), Assistant General Manager(s) or Manager(s). The Managing Director(s) and/or the Management Committee, General Manager(s), Vice-General Manager(s), Assistant General Manager(s), Manager(s), may delegate some of their powers by internal arrangements and in a continuous manner, to Managers and other members of the Company. The board of directors shall be informed of the frequent delegations at the following meeting of the board.

In any case, the delegation of all or part of the day-to-day management of the Company in favour of a member of the board of directors, is subject to the prior authorization of the general meeting of shareholders.

The board of directors may also allocate fixed or variable allowances to directors, General Managers, Vice-General Managers, Assistant General Managers, Managers, who are, either permanently or temporarily, in charge of special duties.

The board of directors may also from time to time sub-delegate his power for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or members(s) of the Company, determining their powers, duties and remuneration, if any.

Art. 13. Any director does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 14. The board of directors shall appoint from among its members a Chairman and a Vice-Chairman. The Chairman shall preside at all meetings of the board of directors. In case of absence of the Chairman, the board of directors shall be chaired by the Vice-Chairman or, in case of absence of the Vice-Chairman also, by a director present and appointed for that purpose. The board of directors may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors or for other matters as specified by the board of directors.

The board of directors shall meet when convened by the Chairman or by the Vice-Chairman and shall meet at least every two months. A meeting of the board of directors may also be convened if any two directors so request.

Notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least 48 hours in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time, place and agenda of the meeting.

Notice can be given to each director by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram or telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each director.

The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

No separate notice is required for meeting held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of directors.

The majority of directors present in person, by proxy or by representative are a quorum.

Any director may act at any meeting of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another director as his proxy.

A director may represent more than one director.

Any and all directors may participate in a meeting of the board of directors by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the directors.

Decisions of the board of directors are taken by the majority of directors present or represented. In case of a tie, the Chairman shall have the casting vote.

In case of emergency, a resolution in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as a resolution passed at a meeting of the board of directors.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopy, or by phone, teleconferencing or any other suitable telecommunication media. A written resolution can be formulated in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of directors shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the Chairman or by any other director present at the board meeting. The proxies will remain attached to the board minutes. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the Chairman or two directors.

The Company will be bound vis-à-vis third parties in any case by the sole signature of the Chairman, the Vice-Chairman, a Managing Director or by the joint signature of two other directors.

Directors acting in this respect shall not have to justify of any delegation, proxy or special decision of the board of directors towards third parties.

Any acts and documents regarding the daily management of the Company shall be validly signed jointly by either (i) the General Manager and another member of the Management Committee, a Vice-General Manager, Assistant General Manager, Manager or any agent («fondé de pouvoirs») or (ii) any two persons appointed for such purpose by the board of directors or the Management Committee.

Moreover, the board of directors may for specific acts and operations, delegate its powers of representation with the capacity to sign on behalf of the Company, to a specific director, a Managing Director, a General Manager, a Vice-General Manager, an Assistant General Manager, a Manager or an ad hoc agent, who need not be a shareholder or a member of the Company.

General meetings of shareholders

Art. 15. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. Decisions of the shareholders are taken by general meetings of the shareholders. One ordinary general meeting shall be held annually in Luxembourg on the first Monday of March, at 11 o'clock. If such a day is a public holiday, the general meeting of shareholders shall be held the following business day at the same time. Other general meetings of shareholders shall be held in the place, on the day and at the time specified in the notice of the meeting.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened by the board of directors, failing which by shareholders representing more than one fifth of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent by registered letters to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent by registered letter at least 15 (fifteen) days prior to the date of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who need not be shareholder.

Each shareholder duly registered in the register of shareholders 2 days before the meeting may participate in general meetings of shareholders.

All directors may attend and speak in general meetings of shareholders.

General meetings of shareholders deliberate at the quorum and majority vote determined by the Law. The Chairman shall preside at all the general meetings of shareholders. In case of absence of the Chairman, he will be replaced by the Vice-Chairman or, in case of absence of the Vice-Chairman also, by the longest standing director of the Company.

Minutes shall be signed by the Chairman, or if applicable his substitute, and the scrutineer(s) of the meeting and by the shareholders who request to do so.

Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

Art. 18. Each year, with effect as of the 31 December, the board of directors establishes the annual accounts and the management reports as well as, if any, the consolidated accounts and the management report in the sense of the law of June 17, 1992, on the annual accounts and, if any, consolidated accounts of credit institutions under Luxembourg law.

Art. 19. 15 (fifteen) days before the general meeting of shareholders, each shareholder may inspect at the head office the balance sheet, the profit and loss account, the report of the board of directors, the report of the qualified auditor(s) and any document in accordance with article 73 of the Law.

Supervision of the Company

Art. 20. The supervision of the Company shall be entrusted to one or more qualified auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises).

The qualified auditor(s) shall be appointed by the board of directors, in particular for the examination of the annual accounting documents in the sense of the law of April 5, 1993 relating to the financial sector.

Dividend - Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The general meeting of shareholders may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the shareholders proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

The payment of the dividends shall occur at times and places as indicated by the board of directors.

Interim dividend

Art. 22. The board of directors may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, in accordance with the Law.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, must agree on the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

Art. 24. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable Law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.»

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 12,500.-.

Capital duty exemption request

Considering that it concerns an increase of capital of a Luxembourg Company by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities of the Branch, nothing withheld or excepted, of UniCredito, a limited liability company having its registered office in the European Union, the Company expressly requests the application of Article 4.1 of the Luxembourg law of December 29, 1971, as amended by the law of December 3, 1986, to the contribution described above made by UniCredito which provides for capital duty exemption.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned at 10.00 a.m.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up before the notary in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us and the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-neuf octobre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, soussigné.

Se réunit une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société UniCredit INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme, dont le siège social est sis 16, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.341, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1040 du 18 octobre 2004 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Giovanni Giallombardo, dirigeant de banque, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Maître Marie-Béatrice, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Catherine Baflast, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions que chacun d'eux détient est reporté sur la liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées à la fois par les actionnaires comparants et par le notaire, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 310 (trois cent dix) actions, représentant l'intégralité du capital de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale, de telle sorte que, conformément à l'article 67-1 de la Loi sur les Sociétés Commerciales du 10 août 1915 modifiée (la «Loi»), l'assemblée peut valablement décider sur toutes les questions portées à l'ordre du jour, et dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation de la démission de Monsieur Giovanni Giallombardo de ses fonctions d'administrateur et de président du conseil d'administration de la Société;

2. Nomination de nouveaux administrateurs de la Société;

3. Approbation de la démission de Monsieur Romain Kremer de ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société;

4. Augmentation du capital social de la Société avec prise d'effet au 1^{er} novembre 2004, d'un montant de 9.969.000 euros (neuf millions neuf cent soixante-neuf mille euros) pour le porter de son montant actuel de 31.000 euros (trente et un mille euros) à la somme de 10.000.000 d'euros (dix millions d'euros) par l'émission de 99.690 (quatre-vingt-dix-neuf mille six cent quatre-vingt-dix) nouvelles actions de la Société ayant une valeur nominale de 100 euros (cent euros) chacune, et le paiement avec prise d'effet au 1^{er} novembre 2004, de 10.000.000 d'euros (dix millions d'euros) affectés à une réserve spéciale pour les besoins de l'impôt sur la fortune.

5. Souscription et intervention du souscripteur, et libération avec prise d'effet au 1^{er} novembre 2004, de l'ensemble des nouvelles actions de la Société par un apport en nature représentant la totalité des actifs et passifs d'UniCredito ITALIANO S.p.A., SUCCURSALE DE LUXEMBOURG, succursale luxembourgeoise d'UniCredito ITALIANO S.p.A., société régie par le droit italien, dont le siège social est sis 1, Via Dante, I-16121 Gènes, Italie;

6. Modification avec prise d'effet au 1^{er} novembre 2004, de l'objet social de la Société comme suit:

«La Société a pour objet de faire, tant pour son compte que pour le compte de tiers ou en participation avec des tiers, dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, toutes opérations bancaires ou financières, notamment (mais non exclusivement): la réception de dépôts à vue et à terme en toutes monnaies, l'octroi et la prise de participation dans des crédits de toute nature, en toutes monnaies, et de quelque manière que ce soit, l'arbitrage en devises, la conservation et la gestion de valeurs mobilières, l'administration et l'encaissement de coupons, y compris le pouvoir de faire des opérations d'endossement, d'escompte ou de réescompte, de vente, d'opération de règlement ainsi que toutes autres opérations relatives à des bons, bons de caisse, traites et autres obligations de toutes espèces, et le pouvoir d'émettre et de confirmer des lettres de crédit et des crédits documentaires de toutes espèces, ainsi que la souscription, l'acquisition, la détention et la cession de parts, actions, obligations, bons et valeurs de toutes espèces de et dans toute autre société par quelque voie que ce soit, la préparation et la gestion pour son propre compte ainsi que pour le compte de toute personne physique ou société luxembourgeoise ou étrangère, que ce soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, de tout investissement commercial ou financier, l'exécution de toute opération quelle qu'elle soit relative

à l'activité de gérant de fortune dans le sens le plus large de la législation sur le secteur financier et des activités de conseil en opérations financières, de courtier et de commissionnaire, la prestation de services de fiducie et de domiciliation.

La Société peut effectuer toutes autres opérations, qu'elles soient industrielles ou commerciales ou immobilières, en relation directe ou indirecte avec l'objet décrit ci-dessus aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

Les dispositions qui précèdent doivent être entendues dans le sens le plus large.»;

7. Modification avec prise d'effet au 1^{er} novembre 2004, de la dénomination sociale de la Société pour devenir UniCredit INTERNATIONAL BANK (LUXEMBOURG) S.A.;

8. Modification avec prise d'effet au 1^{er} novembre 2004, des pouvoirs de signature permettant d'agir valablement au nom et pour le compte de la Société;

9. Modifications et refonte des statuts de la Société avec prise d'effet au 1^{er} novembre 2004;

10. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par les actionnaires de la Société, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé à l'unanimité d'acter et d'accepter la démission de Monsieur Giovanni Giallombardo de ses fonctions d'administrateur et de ses fonctions de président du conseil d'administration de la Société, telle qu'elle résulte d'une lettre du 22 octobre 2004, laquelle prendra effet immédiatement après la tenue de la présente assemblée. Le quitus pour l'exécution de son mandat d'administrateur sera examiné lors la prochaine assemblée annuelle qui approuvera les comptes de la Société au 31 décembre 2004.

Deuxième résolution

Il est décidé à l'unanimité de nommer en tant que nouveaux administrateurs de la Société:

- Monsieur Jacques Santer, Ministre d'Etat honoraire, demeurant 69, rue J.-P. Huberty, L-1742 Luxembourg;
- Monsieur Marco Bolgiani, de profession general manager of UniCredit PRIVATE BANKING S.p.A., demeurant 66, Corso Moncalieri, Turin, Italie;
- Monsieur Roberto Armand, de profession director of UniCredit PRIVATE BANKING S.p.A., demeurant 30, Via Parigi, Aoste, Italie;
- Monsieur Paolo Lupo, de profession head of credit department of UniCredit PRIVATE BANKING S.p.A., demeurant 15, Via Santa Teresa, Turin, Italie; et
- Monsieur Eugenio Calini, de profession chief commercial manager of UniCredit BANCA D'IMPRESA, demeurant 63, Via Santa Franca, Piacenza, Italie.

La nomination des nouveaux administrateurs prendra effet immédiatement après la tenue de la présente assemblée pour une période se terminant à la date de la tenue de l'assemblée annuelle d'approbation des comptes de la Société au 31 décembre 2009.

Il a été décidé à l'unanimité que les mandats de Monsieur Giorgio d'Amico et de Monsieur Patrizio Braccioni, en tant qu'administrateurs, demeurent inchangés, excepté qu'ils sont reconduits pour une durée se terminant à la date de la tenue de l'assemblée annuelle d'approbation des comptes de la Société au 31 décembre 2009.

Suite à la présente assemblée, le conseil d'administration de la Société sera composé de:

- Monsieur Jacques Santer;
- Monsieur Marco Bolgiani;
- Monsieur Giorgio d'Amico;
- Monsieur Patrizio Braccioni;
- Monsieur Roberto Armand;
- Monsieur Paolo Lupo; et
- Monsieur Eugenio Calini.

Troisième résolution

Il est décidé à l'unanimité d'acter et d'accepter la démission de Monsieur Romain Kremer de ses fonctions de commissaire aux comptes de la Société, telle qu'elle résulte d'une lettre du 22 octobre 2004, laquelle prendra effet immédiatement après la tenue de la présente assemblée. Le quitus pour l'exécution de son mandat de commissaire aux comptes sera examiné lors de la prochaine assemblée annuelle qui approuvera les comptes de la Société au 31 décembre 2004.

Quatrième résolution

Il est décidé à l'unanimité d'augmenter le capital social de la Société avec prise d'effet au 1^{er} novembre 2004, d'un montant de 9.969.000 euros (neuf millions neuf cent soixante-neuf mille euros) pour le porter de son montant actuel de 31.000 euros (trente et un mille euros) à la somme de 10.000.000 d'euros (dix millions d'euros) par l'émission de 99.690 (quatre-vingt-dix-neuf mille six cent quatre-vingt-dix) nouvelles actions de la Société ayant une valeur nominale de 100 euros (cent euros) chacune (les «Nouvelles Actions»), et de créer, avec prise d'effet au 1^{er} novembre 2004, une réserve spéciale pour les besoins de l'impôt sur la fortune par un versement d'un montant de 10.000.000 d'euros (dix millions d'euros) (la «Réserve Spéciale»), le montant total de 19.969.000 euros (dix-neuf millions neuf cent soixante-neuf mille euros) devant être payé par un apport en nature constitué de la totalité des actifs et passifs d'UniCredito ITALIANO S.p.A., SUCCURSALE DE LUXEMBOURG, la succursale luxembourgeoise d'UniCredito ITALIANO S.p.A.

Cinquième résolution

Il est décidé à l'unanimité d'accepter la souscription des Nouvelles Actions par UniCredito ITALIANO S.p.A., société régie par le droit italien, dont le siège social est sis 1, Via Dante, I- 16121 Gênes, Italie («UniCredito»).

Intervention du souscripteur - Souscription - Libération

UniCredito représentée par M^e Catherine Baflast, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration ci-annexée, déclare ensuite souscrire, avec prise d'effet au 1^{er} novembre 2004, l'ensemble des Nouvelles Actions émises, et les libérer entièrement, de même que la Réserve Spéciale, avec prise d'effet au 1^{er} novembre 2004, par un apport en nature, tel que décrit ci-dessous:

Description de l'apport

L'apport fait par UniCredito, en contrepartie de l'émission des Nouvelles Actions de la Société, représente la totalité des actifs et passifs, corporels et incorporels, en l'absence de biens immobiliers, représentant l'ensemble du patrimoine de la succursale luxembourgeoise, UniCredito ITALIANO S.p.A., SUCCURSALE DE LUXEMBOURG, sise 16, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56.900 (la «Succursale»), permettant l'exercice d'une activité indépendante et autonome, au sens de l'article 4.1 de la Loi du 29 décembre 1971 modifiée par la Loi du 3 décembre 1986, relative à l'exemption du droit d'apport (l'«Apport en Nature»).

L'ensemble de ces actifs et passifs composant l'Apport en Nature et garantissant un fonctionnement indépendant et autonome d'une succursale, est décrit dans le bilan le plus récent d'UniCredito du 22 octobre 2004 et dans un rapport de réviseur d'entreprises de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. du 28 octobre 2004, qui demeurent annexés au présent acte (le «Bilan»).

L'ensemble des actifs et passifs, relatif à l'Apport en Nature, et permettant à une succursale l'exercice d'une activité indépendante et autonome, est notamment constitué par:

- l'ensemble des contrats en cours conclus entre la Succursale et ses clients, ainsi que les droits, obligations, créances, dettes et sûretés résultant de ces contrats ou en rapport avec eux;
- l'ensemble des contrats conclus entre la Succursale et ses fournisseurs, ainsi que les droits, obligations, créances, dettes et sûretés résultant de ces contrats ou en rapport avec eux;
- les contrats de travail conclus entre la Succursale et chacun de ses salariés;
- toutes les dettes et les créances concernant la Succursale.

Tous éléments d'actif et passif relatifs à la succursale, qui pourraient exister à la date de l'acte, qu'ils soient mentionnés ou non, connus ou inconnus sont apportés, avec tous les droits, titres, engagements et obligations, connus ou inconnus, qui peuvent ou pourraient y être attachés d'une quelconque manière.

Evaluation

La valeur nette de cet Apport en Nature s'élève à EUR 19.969.000 (dix-neuf millions neuf cent soixante-neuf mille euros). Cet apport a été évalué aux termes d'un contrat d'apport conclu entre la Société et UniCredito. Conformément à l'article 32-1 de la Loi, l'Apport en Nature a été audité par PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., réviseur d'entreprises, selon un rapport d'audit du 28 octobre 2004, qui restera annexé au présent acte afin d'être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La conclusion de ce rapport d'audit est la suivante:

«Sur le fondement des travaux effectués tels que décrits au point III de ce rapport, rien n'a été porté à notre attention qui nous ferait croire que la valeur de cet apport en nature ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions émises plus la réserve.»

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'Apport en Nature a été donnée au notaire soussigné par la production (i) du contrat d'apport ci avant mentionnée conclue entre la Société et UniCredito, (ii) d'une copie du bilan inchangé jusqu'à aujourd'hui et (iii) d'une déclaration des administrateurs de la Société du 29 octobre 2004. Ces documents resteront annexés au présent acte.

Réalisation effective de l'apport

UniCredito, apporteur en nature ici représenté comme indiqué ci-avant, déclare expressément que:

- toutes les formalités ont été accomplies, y compris celles entre UniCredito et la Société, ainsi que celles vis-à-vis des tiers lorsqu'elles sont requises, de manière à formaliser le transfert de ces actifs et passifs et de le rendre opposable en tout endroit, entre UniCredito, la Société et les tiers, lorsque cela s'avère nécessaire;
- toutes les autres formalités seront accomplies, de manière à rendre le transfert de ces actifs et passifs opposable à tout autre tiers, notamment par l'envoi d'une note d'information à ces tiers;
- l'ensemble des formalités requises par la loi, en particulier, celles requises par la loi du 19 décembre 2003 relative à la sauvegarde des intérêts des salariés en cas de transfert d'une société commerciale, notamment au regard du transfert de contrats des vingt-neuf employés, a été ou sera accompli après la tenue de la présente assemblée générale;
- l'ensemble des dettes et des créances est apporté sous leur valeur nominale;
- toutes les autorisations nécessaires par toute réglementation applicable afférente à l'Apport en nature à la Société ont été accomplies.

Sixième résolution

Il est décidé à l'unanimité de modifier la dénomination sociale de la Société, avec prise d'effet au 1^{er} novembre 2004, pour devenir UniCredit INTERNATIONAL BANK (LUXEMBOURG) S.A.

Septième résolution

Il est décidé à l'unanimité de modifier, avec prise d'effet au 1^{er} novembre 2004, l'objet social de la Société comme suit:

«La Société a pour objet de faire, tant pour son compte que pour le compte de tiers ou en participation avec des tiers, dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, toutes opérations bancaires ou financières, notamment (mais

non exclusivement): la réception de dépôts à vue et à terme en toutes monnaies, l'octroi et la prise de participation dans des crédits de toute nature, en toutes monnaies, et de quelque manière que ce soit, l'arbitrage en devises, la conservation et la gestion de valeurs mobilières, l'administration et l'encaissement de coupons, y compris le pouvoir de faire des opérations d'endossement, d'escompte ou de réescompte, de vente, d'opération de règlement ainsi que toutes autres opérations relatives à des bons, bons de caisse, traites et autres obligations de toutes espèces, et le pouvoir d'émettre et de confirmer des lettres de crédit et des crédits documentaires de toutes espèces, ainsi que la souscription, l'acquisition, la détention et la cession de parts, actions, obligations, bons et valeurs de toutes espèces de et dans toute autre société par quelque voie que ce soit, la préparation et la gestion pour son propre compte ainsi que pour le compte de toute personne physique ou société luxembourgeoise ou étrangère, que ce soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, de tout investissement commercial ou financier, l'exécution de toute opération quelle qu'elle soit relative à l'activité de gérant de fortune dans le sens le plus large de la législation sur le secteur financier et des activités de conseil en opérations financières, de courtier et de commissionnaire, la prestation de services de fiducie et de domiciliation.

La Société peut effectuer toutes autres opérations, qu'elles soient industrielles, commerciales ou immobilières, en relation directe ou indirecte avec l'objet décrit ci-dessus, aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

Les dispositions qui précèdent doivent être entendues dans le sens le plus large.»

Huitième résolution

Il est décidé à l'unanimité de modifier, avec prise d'effet au 1^{er} novembre 2004, les pouvoirs de signature permettant d'agir valablement au nom et pour le compte de la Société comme suit:

(a) La Société sera engagée dans tous les cas de figure vis-à-vis des tiers par la seule signature du Président du Conseil d'Administration, de son Vice-président, un administrateur délégué, ou par la signature conjointe de deux autres directeurs. Les directeurs agissant dans ce cadre n'auront besoin d'aucune délégation, pouvoir ou décision spéciale du conseil d'administration à l'égard des tiers;

(b) tout acte ou document relatif à la gestion journalière de la Société pourra valablement être signé soit conjointement par (i) le Directeur Général et un autre membre du Comité de Direction, le Vice-Directeur, le Vice-Directeur adjoint, un Directeur ou tout autre «fondé de pouvoirs» ou (ii) par deux personnes désignées pour une telle fonction, par le Conseil d'administration ou le Comité de Direction; et

(c) le Conseil d'administration peut pour des actes ou des opérations particuliers, déléguer ses pouvoirs de représentation, avec le pouvoir de signer au nom de la Société, à un Directeur spécifique, à un Directeur général, un Vice-directeur général, un Directeur Général Adjoint, un Directeur ou un agent ad hoc, qui n'a pas besoin d'être actionnaire ou un membre de la Société.

Neuvième résolution

Suite aux résolutions prises précédemment, il est décidé à l'unanimité de modifier et de procéder à la refonte des statuts de la Société, avec prise d'effet au 1^{er} novembre 2004, comme suit:

«Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

La Société fait partie du Groupe Bancaire Unicredito ITALIANO (le «Groupe»). En cette qualité, elle est tenue d'observer - et de faire observer à ses filiales - les dispositions émanant de la société responsable du Groupe dans l'exercice de l'activité de direction et de coordination, y compris celles relatives à l'exécution des instructions données par la Banque d'Italie (Banca d'Italia) dans l'intérêt de la stabilité du Groupe. Les administrateurs de la Société fourniront à la société responsable du Groupe toutes les données et les informations nécessaires au respect desdites dispositions, ainsi que toutes les données et les informations relatives à l'activité de la Société et de ses filiales.

Art. 2. La dénomination de la Société est UniCredit INTERNATIONAL BANK (LUXEMBOURG) S.A.

Art. 3. La Société a pour objet de faire, tant pour son compte que pour le compte de tiers ou en participation avec des tiers, dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, toutes opérations bancaires ou financières, notamment (mais non exclusivement): la réception de dépôts à vue et à terme en toutes monnaies, l'octroi et la prise de participation dans des crédits de toute nature, en toutes monnaies, et de quelque manière que ce soit, l'arbitrage en devises, la conservation et la gestion de valeurs mobilières, l'administration et l'encaissement de coupons, y compris le pouvoir de faire des opérations d'endossement, d'escompte ou de réescompte, de vente, d'opération de règlement ainsi que toutes autres opérations relatives à des bons, bons de caisse, traites et autres obligations de toutes espèces, et le pouvoir d'émettre et de confirmer des lettres de crédit et des crédits documentaires de toutes espèces, ainsi que la souscription, l'acquisition, la détention et la cession de parts, actions, obligations, bons et valeurs de toutes espèces de et dans toute autre société par quelque voie que ce soit, la préparation et la gestion pour son propre compte ainsi que pour le compte de toute personne physique ou société luxembourgeoise ou étrangère, que ce soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, de tout investissement commercial ou financier, l'exécution de toute opération quelle qu'elle soit relative à l'activité de gérant de fortune dans le sens le plus large de la législation sur le secteur financier et des activités de conseil en opérations financières, de courtier et de commissionnaire, la prestation de services de fiducie et de domiciliation.

La Société peut effectuer toutes autres opérations, qu'elles soient industrielles ou commerciales ou immobilière, en relation directe ou indirecte avec l'objet décrit ci-dessus aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

Les dispositions qui précèdent doivent être entendues dans le sens le plus large.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration.

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires prise dans les conditions requises pour la modifications des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, (sous forme d'établissement permanent ou non), au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil d'administration de la Société.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des actionnaires ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées d'actionnaires.

Capital - Actions

Art. 7. Le capital social est fixé à EUR 10.000.000 (dix millions d'euros), représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, entièrement libérées en numéraire ou en nature.

Le montant du capital souscrit de la Société peut être augmenté par apport en numéraire ou en nature ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts. La mise en oeuvre d'une telle augmentation de capital peut être confiée au conseil d'administration par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 8. Chaque action confère un droit de vote identique et chaque actionnaire dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Art. 9. Les actions sont uniquement sous la forme nominative. Un registre des actionnaires sera tenu par la Société et comprendra, au minimum, l'identification précise de chaque actionnaire, le nombre d'actions qu'il détient et, le cas échéant, leur cession et la date de leur cession. Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Tout transfert d'actions doit être effectué par un acte de transfert établi sous la forme usuelle ou sous toutes autres formes approuvées par le conseil d'administration. Le transfert de propriété ne sera effectif qu'après son inscription dans le registre des actionnaires de la Société.

Art. 10. La Société est autorisée à procéder au rachat de ses propres actions au moyen de ses réserves disponibles sous les conditions prévues par la Loi.

Administration

Art. 11. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires, laquelle peut les révoquer à tout moment. Les administrateurs sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur en raison du décès ou de la démission d'un administrateur ou pour un autre motif, les administrateurs restants ont le droit d'élire par cooptation un nouvel administrateur afin de pourvoir à cette vacance jusqu'à l'assemblée des actionnaires suivante conformément à la Loi.

L'éventuelle rémunération des administrateurs est fixée par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et effectuer tous actes de disposition et d'administration qui intéressent la Société dans les limites de son objet social.

Les décisions relatives à: (i) l'orientation générale de l'administration, (ii) l'approbation et la modification de règles générales relatives à l'emploi, (iii) l'acquisition et la cession de participations, activités et/ou branche d'activité, (iv) la nomination et la révocation du ou des Directeurs Généraux, Vices Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Ad-joints, Directeurs, et la détermination de leurs pouvoirs, rémunérations et indemnités sont expressément réservées au conseil d'administration.

Sans préjudice de délégations spécifiques, le conseil d'administration peut, conformément aux dispositions légales, déléguer la gestion journalière de la Société et ses pouvoirs à un ou plusieurs Administrateurs Délégués, ou désigner à ces fins un Comité de Direction ou un ou plusieurs Directeurs Généraux, administrateurs ou non, et/ou un ou plusieurs Vices-Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Adjoints ou Directeurs. Le(s) Administrateur(s) Délégué(s) et/ou le Comité de Direction, le ou les Directeurs Généraux, le ou les Vices-Directeurs Généraux, le ou les Directeurs Généraux Adjoints, le ou les Directeur(s), peuvent déléguer certains de leurs pouvoirs, par arrangements internes et de manière continue, à des Directeurs et d'autres membres de la Société. Le conseil d'administration sera informé des délégations répétées lors la réunion suivante du conseil d'administration.

En tout état de cause, la délégation de tout ou partie de la gestion journalière de la Société en faveur d'un membre du conseil d'administration est soumise à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration peut aussi allouer des indemnités fixes ou variables aux administrateurs, Directeurs Généraux, Vice-Directeurs Généraux, Directeurs Généraux Adjoint, Directeurs, qui sont, de manière permanente ou temporaire, chargés de missions spéciales.

Le conseil d'administration peut également ponctuellement déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lesquels peuvent ne pas être actionnaire(s) ou membre(s) de la Société, en déterminant leurs responsabilités et éventuelle rémunération.

Art. 13. Un administrateur ne contracte en raison de ses fonctions aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un Président et un Vice-Président. Le Président préside toutes les réunions du conseil d'administration. En cas d'absence du Président, le conseil d'administration est présidé par le Vice-Président ou, en cas d'absence du Vice-Président également, par un administrateur présent et désigné à cet effet. Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement administrateur, qui est responsable de la rédaction des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du Président ou du Vice-Président et se réunit au moins tous les deux mois. Il peut aussi se réunir suite à la demande de deux administrateurs.

Sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion, une convocation à une réunion du conseil d'administration doit être adressée à chacun des administrateurs au moins 48 heures avant la date fixée pour cette réunion.

Toute convocation doit spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Une convocation peut être adressée à chaque administrateur oralement, par écrit, ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen approprié de communication.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen approprié de communication émanant de chaque administrateur.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés.

Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues à des dates et lieux fixés lors d'une précédente réunion du conseil d'administration.

La majorité des administrateurs présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, ou moyens électroniques un autre administrateur pour le représenter.

Un administrateur peut représenter plus d'un administrateur.

Tout administrateur peut assister à une réunion du conseil d'administrateur par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps.

Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des administrateurs.

Les décisions du conseil d'administration sont adoptées par majorité simple des administrateurs présents ou représentés. En cas d'égalité des voix, la voix du Président est prépondérante.

En cas d'urgence, une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, transmises par courrier ordinaire, courrier électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Une résolution écrite peut être documentée par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil d'administration sont transcrites par un procès-verbal, qui doit être signé par le Président ou par tout autre administrateur présent à la réunion du conseil d'administration. Les procurations resteront attachées au procès verbal de la réunion. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le Président ou deux administrateurs.

La Société sera dans tous les cas engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du Président, du Vice-Président, d'un Administrateur Délégué ou par la signature conjointe de deux autres administrateurs.

Les administrateurs agissant dans ce cadre ne devront pas justifier vis-à-vis des tiers d'une délégation, d'un pouvoir ou d'une décision spéciale du conseil d'administration.

Tous actes et documents concernant la gestion journalière de la Société sont valablement signés conjointement par soit (i) le Directeur Général et un autre membre du Comité de Direction, un Vice Directeur Général, un Directeur Général Adjoint, un Directeur ou tout «fondé de pouvoirs», soit (ii) par deux personnes désignées à cet effet par le conseil d'administration ou le Comité de Direction.

De plus, le conseil d'administration peut, pour des tâches et des opérations spécifiques, déléguer ses pouvoirs de représentation avec le pouvoir de signer pour le compte de la Société à un administrateur spécifique, un Administrateur Délégué, un Directeur Général, un Vice Directeur Général, un Directeur Général Adjoint, un Directeur ou un agent ad hoc, qui ne doit pas nécessairement être un actionnaire ou un membre de la Société.

Assemblées générales des actionnaires

Art. 15. Toute assemblée des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, effectuer ou ratifier les actes relatifs aux opérations de la

Société. Les décisions des actionnaires sont prises en assemblée générale des actionnaires. Une assemblée générale ordinaire est tenue chaque année à Luxembourg le premier lundi du mois de mars à 11 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale des actionnaires a lieu le jour ouvrable suivant à la même heure. Toute autre assemblée générale des actionnaires se tient au lieu, au jour et à l'heure fixés dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent être tenues au lieu et moment spécifiés dans les convocations respectives à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des actionnaires sont convoquées par le conseil d'administration ou, à défaut, par des actionnaires représentant plus du cinquième du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée par lettre recommandée à chaque actionnaire au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 15 (quinze) jours avant la date de l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être actionnaire.

Chaque actionnaire dûment enregistré dans le registre des actionnaires, 2 jours avant l'assemblée, a le droit de participer aux assemblées générales des actionnaires.

Tous les administrateurs ont la possibilité d'être présents et de prendre la parole lors des assemblées générales des actionnaires.

L'assemblée générale délibère aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi. Le Président préside toutes les assemblées générales des actionnaires. En cas d'absence du Président, il sera remplacé par le Vice-Président ou, en cas d'absence du Vice-Président également, par l'administrateur le plus ancien dans la fonction d'administrateur de la Société.

Les procès-verbaux sont signés par le Président, ou le cas échéant par son remplaçant, ainsi que par le ou les scrutateurs et par les actionnaires qui le demandent.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 18. Chaque année, avec effet au 31 décembre, le conseil d'administration établira les comptes annuels et les rapports de gestion ainsi que les éventuels comptes consolidés et les rapports de gestion au sens de la loi du 17 juin 1992 relative aux comptes annuels et comptes consolidés des établissements de crédit de droit luxembourgeois.

Art. 19. 15 (quinze) jours avant l'assemblée générale des actionnaires, tout actionnaire peut prendre communication au siège social de la Société du bilan, du compte de profits et pertes, du rapport du conseil d'administration, du rapport du ou des réviseurs d'entreprises et de tout document tel que prévu par l'article 73 de la Loi.

Surveillance de la Société

Art. 20. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

Chaque réviseur d'entreprises est nommé par le conseil d'administration, en particulier pour l'examen des documents comptables annuels au sens de la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

L'assemblée générale des actionnaires peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes tout ou partie du solde du bénéfice net entre les actionnaires, proportionnellement à leurs actions, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

Le paiement des dividendes interviendra aux temps et lieux indiqués par le conseil d'administration.

Dividende intérimaire

Art. 22. Le conseil d'administration peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social, en conformité avec la Loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des actionnaires, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, doit donner son accord à la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi qu'aux conditions de celle-ci.

Art. 24. La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux actionnaires proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de son augmentation de capital, s'élève à environ EUR 12.500,-.

Requête en exonération du droit d'apport

Considérant qu'il s'agit d'une augmentation de capital social d'une société luxembourgeoise par un apport en nature représentant l'ensemble de tous les actifs et passifs sans exception de la Succursale d'UniCredito, société à responsabilité limitée ayant son siège social dans l'Union Européenne, la Société demande expressément à bénéficier, pour l'apport en nature tel que décrit ci avant, de l'exemption du paiement du pro rata sur la base de l'article 4.1 de la loi du 29 décembre 1971, modifiée par la loi du 3 décembre 1986 qui prévoit l'exemption des droits d'enregistrement dans un tel cas de figure.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.00 heures.

Le notaire soussigné, qui connaît et parle l'anglais, constate que, sur demande des actionnaires comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes comparants et en cas de contradiction entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, en l'étude du notaire, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite du présent acte original aux comparants, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Giallombardo, M.-B. Noble, C. Baflast, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, vol. 22CS, fol. 50, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2004.

F. Baden.

(089890.3/200/888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

NET FIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 341.000,-.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R. C. Luxembourg B 72.349.

Extrait des résolutions adoptées par les actionnaires en date du 25 juillet 2004

Les actionnaires de la Société ont accepté la démission de Monsieur Richard G Minor en tant que gérant de catégorie B de la Société et lui ont donné quitus pour l'accomplissement de ses devoirs en tant que gérant pendant toute la durée de son mandat.

Les actionnaires de la Société ont nommé Monsieur Michael Christodoulou, Director of Finance, AOL EUROPE SERVICES, S.à r.l., avec adresse personnelle au 36, rue de Reckange, L-4499 Limpach, en tant que gérant de catégorie B de la Société jusqu'à la date de l'assemblée générale des actionnaires qui délibérera sur les comptes de la Société pour l'année 2004.

Le conseil de gérance de la Société est donc dorénavant composé des personnes suivantes:

Joseph A. Ripp, gérant de catégorie A

Gerald A. Sokol, Jr., gérant de catégorie A

Michael Christodoulou, gérant de catégorie B

Philip R. Rowley, gérant de catégorie B

Pour extrait et publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2004, réf. LSO-AU01027. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076807.3/4287/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

TEXTECH INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 80.633.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02771, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(076645.3/693/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

M.I.S., MEDIA INTELLIGENCE SYSTEMS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R. C. Luxembourg B 103.857.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le trois novembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- La société ATMOSFAEHR HOLDING S.A., avec siège social à L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 69.790,

ici représentée par Monsieur Robert Weirig, employé privé, demeurant à L-5252 Sandweiler, 30, rue Michel Rodange, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 2 novembre 2004.

2.- La société KINGFISHER SERVICES S.A., avec siège social à Panama 5, Republic of Panama, 34-20 Calle 34, inscrite au The General Public Registry Directorate, Card No 368576, doc. 33774, Panama City,

ici représentée par Monsieur Robert Weirig, employé privé, demeurant à L-5252 Sandweiler, 30, rue Michel Rodange, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 2 novembre 2004.

Les procurations après avoir été paraphées ne varietur restent annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}: Dénomination, Siège Social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de M.I.S., MEDIA INTELLIGENCE SYSTEMS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet toutes prestations de services en informatique, notamment des services de programmation, l'édition de logiciels, l'intégration en solutions informatiques, le traitement de données informatiques, bases de données informatiques, la gestion de l'activité informatique, la location d'ordinateurs, la maintenance et réparation d'ordinateurs et tous autres services informatiques qu'elle jugera utile pour l'accomplissement de son objet.

De plus, elle a pour objet toute activité de régie publicitaire, d'agence de publicité et plus notamment l'affichage publicitaire, la vente ainsi que la location d'espaces publicitaires et tous autres activités de publicité qu'elle jugera utile pour l'accomplissement de son objet.

Elle a également pour objet toutes prestations de services générales, toutes sortes d'assistance administrative, des recherches scientifiques et non scientifiques privées et publiques, la production, la location et la distribution de films, cassettes vidéo et tous autres produits audio-visuels et tous services y rattachés ainsi que toutes activités d'intermédiaire dans le milieu artistique.

Elle a également pour objet la mise à disposition et la vente d'informations «online» ainsi que toutes prestations de services rentrant dans le domaine des relations presses et publiques, et notamment la constitution et la distribution de dossiers et de communiqués, l'organisation de conférences, débats, salons et d'interviews, le suivi des journalistes, le ciblage des médias. En plus, elle peut éditer et distribuer des documents commerciaux, plaquettes, Newsletters et journaux internes.

La société peut prendre la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts avances et garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question ci-dessus.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) divisé en mille deux cent quarante (1.240) actions de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire. La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur les dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis en ou hors de son sein, actionnaires ou non.

La première assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la désignation du président du conseil d'administration et à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V: Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième mardi du mois de mai à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI: Année Sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par la décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions Générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise de 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

1) Par dérogation à l'article 14 des statuts, le 1^{er} exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2004.

2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2005.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

- La société ATMOSFAEHR HOLDING S.A., prédite, mille deux cent trente-neuf actions.	1.239
- La société KINGFISHER SERVICES S.A., prédite, une action	1
Total: mille deux cent quarante actions	1.240

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou constitution à environ 3.000,- Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2. Sont nommés administrateurs jusqu'à l'année 2010:

- Monsieur Kristian Groke, né le 01.04.1964 à Hambourg (Allemagne), expert-comptable, demeurant à L-5407 Bous, 13, rue d'Oetrange.

- La société KINGFISHER SERVICES S.A., avec siège social à Panama 5, Republic of Panama, 34-20 Calle 34, inscrite au The General Public Registry Directorate, Card No 368576, doc. 33774, Panama City.

- La société AURIGA S.A., avec siège social à Panama 5, Republic of Panama, 34-20 Calle 34, inscrite au The General Public Registry Directorate, Card No 368606, doc. 33959, Panama City.

3. Est nommé administrateur-délégué jusqu'à l'année 2010:

- Monsieur Kristian Groke, né le 01.04.1964 à Hambourg (Allemagne), expert comptable, demeurant à L-5407 Bous, 13, rue d'Oetrange.

La société est engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

4. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'année 2010:

La société LIGHTHOUSE SERVICES, S.à r.l., avec siège social à L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 69.995.

5. Le siège social de la société est établi à L-16360 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Weirig, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2004, vol. 22CS, fol. 52, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2004.

J.-P. Hencks.

(091170.3/216/159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

HUWA, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.

H. R. Luxemburg B 103.862.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendvier den dritten November.

Vor Uns, Jean-Paul Hencks, Notar mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

1. Herr Hugo Wagner, Geschäftsmann, geboren in Honzrath/ Deutschland, am 18. November 1962, wohnhaft in D-66701 Beckingen, Nachtweg, 3,

hier vertreten durch Herrn Robert Weirig, Privatbeamter, wohnhaft in L-5252 Sandweiler, 30, rue Michel Rodange, auf Grund einer Vollmacht ausgestellt am 26. Oktober 2004, welche Vollmacht gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt.

2. Herr Alfred Reget, Rentner, geboren in Honzrath/ Deutschland, am 17. August 1937, wohnhaft in D-66709 Weiskirchen, Zur Köllenbruchmühle 6,

hier vertreten durch Herrn Robert Weirig, Privatbeamter, wohnhaft in L-5252 Sandweiler, 30, rue Michel Rodange, auf Grund einer Vollmacht ausgestellt am 26. Oktober 2004, welche Vollmacht gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt.

Die Erschienenen ersuchten den amtierenden Notar wie folgt die Satzung einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung zu beurkunden und zwar:

Art. 1. Es wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet unter der Bezeichnung HUWA, S.à r.l.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Der Gesellschaftssitz kann durch einfachen Beschluß der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Falls durch außergewöhnliche Ereignisse politischer oder wirtschaftlicher Art die Gesellschaft in ihrer Tätigkeit am Gesellschaftssitz, oder der reibungslose Verkehr zwischen dem Sitz der Gesellschaft und dem Ausland behindert wird oder eine solche Behinderung vorauszusehen ist, kann der Sitz der Gesellschaft durch einfachen Beschluß vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden.

Die vorübergehende Verlegung des Gesellschaftssitzes beeinträchtigt nicht die Nationalität der Gesellschaft; die diesbezügliche Entscheidung wird getroffen und Drittpersonen zur Kenntnis gebracht durch dasjenige Gesellschaftsgremium, welches unter den gegebenen Umständen am besten hierzu befähigt ist.

Art. 3. Zweck der Gesellschaft ist die Ausführung sämtlicher Skukkateurarbeiten im Innen- und Außenbereich, insbesondere sämtlicher Fassaden- und Verputzarbeiten.

Die Gesellschaft kann darüber hinaus Immobilien einschließlich Grundstücken und ähnlichen Rechten im In- und Ausland, für eigene Zwecke erwerben, in jeder Art verwerten und verkaufen. Die Gesellschaft kann jede Art von Immobilientransaktion auf eigene Rechnung ausführen und weiterhin jede Art von Tätigkeit ausüben, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt oder denselben fördern kann.

Die Gesellschaft kann ebenfalls Beteiligungen, unter welcher Form auch immer, an luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften erwerben sowie die Verwaltung, die Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen vornehmen.

Die Gesellschaft kann beliebige Wertpapiere und Rechte erwerben, auf dem Wege einer Beteiligung, Einbringung, festen Übernahme oder Kaufoption, Verwertung oder jeder anderen beliebigen Form; sie kann teilnehmen an der Gründung, Ausdehnung und Kontrolle von allen Gesellschaften und Unternehmen und denselben jede Art von Hilfe angedeihen lassen. Sie kann Darlehen aufnehmen oder gewähren, mit oder ohne Garantie, an der Entwicklung von Gesellschaften teilhaben und alle Tätigkeiten ausüben, die ihr im Hinblick auf den Gesellschaftszweck als sinnvoll erscheinen.

Die Gesellschaft kann gleichfalls Patente oder Lizenzen und andere, davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben, verwalten und verwerten.

Art. 4. Die Gesellschaft hat eine unbestimmte Dauer.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,00 EUR) und ist eingeteilt in fünfhundert (500) Gesellschaftsanteile zu je fünfundzwanzig Euro (25,00 EUR).

Diese Geschäftsanteile werden wie folgt gezeichnet:

Herr Hugo Wagner, vorgenannt, vierhundertfünfzig Anteile.....	450
Herr Alfred Reget, vorgenannt, fünfzig Anteile.....	50
Total: fünfhundert Anteile.....	500

Die Gesellschaftsanteile wurden voll in barem Geld eingezahlt, sodaß ab heute der Gesellschaft die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,00 EUR) zur Verfügung steht, so wie dies dem ausfertigen Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich feststellt.

Art. 6. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva und an den Gewinnen der Gesellschaft.

Art. 7. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet, welche nicht Gesellschafter sein müssen. Sie werden von den Gesellschaftern ernannt und können frei von ihnen abberufen werden. Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer.

Falls die Gesellschafter nichts anderes bestimmt haben, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln und diese rechtskräftig zu vertreten.

Art. 8. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 9. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen. Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die in der letzten Bilanz aufgeführten Werte halten.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 11. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen den Jahresabschluß in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der Reingewinn besteht aus dem Überschuss, welcher ermittelt wird durch den Abzug aller dem Geschäftsjahr zurechenbaren Aufwendungen einschließlich Abschreibungen, Zuführung zu Rückstellungen und sonstigen Kosten, von allen Erträgen des Geschäftsjahres.

Jährlich sind fünf Prozent (5,0%) des Reingewinnes dem gesetzlichen Reservefonds zuzuführen, und zwar solange bis der Reservefonds zehn Prozent (10,0%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Falls der Reservefonds, aus welchem Grunde es auch sei, verwendet werden sollte, so sind die jährlichen Zuführungen von fünf Prozent des Reingewinnes wieder aufzunehmen.

Über den darüber hinausgehenden Betrag des Reingewinnes verfügt die Generalversammlung nach freiem Ermessen.

Art. 12. Im Falle einer Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche selbst keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse der Liquidatoren.

Art. 13. Für alle Punkte, welche nicht durch diese Statuten bestimmt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen, insbesondere auf das Gesetz über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 und den hierzu erfolgten Änderungen und Ergänzungen.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2004.

Die erste Generalversammlung findet im Jahr 2005 statt.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, in gleichgültig welcher Form, die der Gesellschaft durch ihre Gründung entstehen oder zu ihren Lasten berechnet werden, werden auf 2.000,00 Euro geschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschließend an die Gründung haben die Gesellschafter sich zu einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefaßt:

- Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1470 Luxemburg, 44, route d'Esch.
- Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wurden für eine unbestimmte Dauer ernannt:

1. Herr Hugo Wagner, Geschäftsmann, geboren in Honzrath/Deutschland, am 18. November 1962, wohnhaft in D-66701 Beckingen, Nachtweg, 3, wird als administrativer Geschäftsführer ernannt.

2. Herr Alfred Reget, Rentner, geboren in Honzrath/ Deutschland, am 17. August 1937, wohnhaft in D-66709 Weiskirchen, Zur Köllenbruchmühle 6, wird als technischer Geschäftsführer ernannt.

Die Gesellschaft wird vertreten durch die gemeinsame Unterschrift des administrativen und des technischen Geschäftsführers. Die Gesellschaft kann durch alleinige Unterschrift des administrativen Geschäftsführers bis zu einem Betrag von 2.500,00 Euro vertreten werden.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie Eingangs erwähnt.

Nachdem diese vorstehenden Statuten allen Anwesenden vorgetragen wurden, wurde die Urkunde von dem Notar und den Anwesenden unterzeichnet.

Gezeichnet: R. Weirig, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2004, vol. 22CS, fol. 52, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zweck der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 8. November 2004.

J.-P. Hencks.

(091191.3/216/117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2004.

COBEP A FINANCE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 27.820.

L'an deux mille quatre, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COBEP A FINANCE S.A.H., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 27.820, constituée suivant acte reçu le 8 avril 1988, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 168 du 21 juin 1988.

L'assemblée est présidée par Monsieur Dominique Maqua, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.500.000 (un million cinq cent mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social à concurrence de EUR 7.000.000,- (sept millions d'Euros) pour l'amener de son montant actuel de EUR 37.500.000,- (trente-sept millions cinq cent mille Euros) à EUR 30.500.000,- (trente millions cinq cent mille Euros), par remboursement aux actionnaires.

2. Modification afférente du 1^{er} paragraphe de l'article 5 des statuts.

3. Remboursement aux actionnaires d'une partie de la prime d'émission à concurrence de EUR 4.000.000,- (quatre millions d'Euros).

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 7.000.000,- (sept millions d'Euros), pour le ramener de son montant actuel de EUR 37.500.000,- (trente-sept millions cinq cent mille Euros) à EUR 30.500.000,- (trente millions cinq cent mille Euros), par remboursement aux actionnaires proportionnellement à leur participation et par annulation de 280.000 (deux cent quatre-vingt mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, à l'annulation des actions remboursées et au remboursement aux actionnaires.

Délai de remboursement: Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, le remboursement effectif aux actionnaires ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 30.500.000,- (trente millions cinq cent mille Euros), représenté par 1.220.000 (un million deux cent vingt mille) actions de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales sauf limitation légale.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de rembourser une partie de la prime d'émission à concurrence de EUR 4.000.000,- (quatre millions d'Euros) aux actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, et au remboursement aux actionnaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: D. Maqua, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 42, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2004.

J. Elvinger.

(092779.3/211/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

COBEP A FINANCE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 27.820.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

Signature.

(092781.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 novembre 2004.

N.V. DOLIME HOLDING INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 100.415.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03652, ont déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour N.V. DOLIME HOLDING INVESTMENTS S.A.

société anonyme holding

B. Schreuders

Administrateur

(076626.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

PARTNERSHIP TRUST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 11.156.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 mars 2004, enregistrés à Luxembourg, le 13 septembre 2004, réf. LSO-AU02460, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2004.

PARTNERSHIP TRUST S.A.

Société anonyme holding

R. Hovenier

Administrateur

(076628.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

VIP PROMOTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 234, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 103.944.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg- Eich.

Ont comparu:

1.- Monsieur Roland Bingen, comptable, demeurant à L-3927 Mondercange, 90, Grand-rue, né à Esch-sur-Alzette, le 8 août 1967,

2.- Madame Odette Hoffmann, employée privée, demeurant professionnellement à L-3852 Schifflange, 21, rue Aloyse Kayser, née à Creutzwald (F), le 17 avril 1959,

Lesquels comparants, ici présents ou représentés, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de VIP PROMOTIONS S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration en tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objets l'exploitation, l'achat, la vente, la promotion, la gérance et la mise en valeur d'immeubles, l'agencement de tous projets immobiliers et animations graphiques.

En outre, la société a pour objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Capital autorisé

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à un montant qui ne pourra excéder un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000,- EUR), par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de trente et un euros (31.- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé à et mandaté pour:

- réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;
- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;
- supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission des actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui, d'ici là, n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Art. 7. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégamme ou télécopie ou par tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité des voix présentes ou représentées. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans la convocation, le quinze du mois de juin à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de pertes et profits.

Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra avec l'approbation du commissaire aux comptes et sous l'observation des règles y relatives, verser des acomptes sur dividendes.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence à la date de ce jour et finira le 31 décembre 2005.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2006.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- Monsieur Roland Bingen, prénommé, neuf cents actions	900
2.- Madame Odette Hoffmann, prénommée, cent actions	100
Total: mille actions	1.000

Toutes ces actions ont été immédiatement libérées à raison d'un quart par versements en espèces de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR), faisant pour chaque action sept euros et soixante-quinze cents (7,75 EUR), se trouve dès maintenant à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

La libération intégrale, savoir à raison de 23.250,- EUR, faisant pour chaque action vingt-trois euros et vingt-cinq cents (23,25 EUR), doit être effectuée sur première demande de la société.

Les actions resteront nominatives jusqu'à leur libération intégrale.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ 1.500,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

1) L'adresse de la société est fixée à L-1471 Luxembourg, 234, route d'Esch.

2) Le nombre des administrateurs est fixé à trois, celui des commissaires à un.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2008.

1.- Monsieur Antonio Giampaolo, technicien en bâtiment, demeurant à L-7381 Bofferdange, 228, Cité Roger Schmitz, né à Luxembourg, le 26 décembre 1962,

2.- Madame Annalisa Notarangelo-Giampaolo, enseignante, demeurant à L-7381 Bofferdange, 228, Cité Roger Schmitz, née à Monopoli (I), le 6 avril 1962,

3.- Mademoiselle Viviana Giampaolo, étudiante, demeurant à L-7381 Bofferdange, 228, Cité Roger Schmitz, née à Monopoli (I), le 21 octobre 1985,

3) Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant lors de l'assemblée statuant sur l'exercice 2008:

La société BUROGEST, S.à r.l., avec siège social à L-3927 Mondercange, 90, Grand-rue, inscrite au registre de commerce et des sociétés section B sous le N° 94.842.

4) Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le Conseil d'Administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui

concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration ou à toute autre personne désignée par le Conseil d'Administration.

Réunion du conseil d'administration.

Et à l'instant se sont réunis les membres du conseil d'administration de la société anonyme VIP PROMOTIONS S.A., ci-avant nommés. Lesquels ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires ils désignent Monsieur Antonio Giampaolo, prénommé, administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière de la société et de la représentation de la société dans le cadre de cette gestion journalière avec pouvoir de signature individuelle.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Bingen, O. Hoffmann, A. Giampaolo, A. Notarangelo-Giampaolo, V. Giampaolo, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2004, vol. 22CS, fol. 38, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 3 novembre 2004.

P. Decker.

(092145.3/206/187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2004.

CHANNEL ESTATES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 23.206.

Conseil d'administration depuis le 1^{er} mars 2004.

- Maître Pierre Berna, avocat, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la foire, président;

- Monsieur Luis Schroeder, juriste, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 16A boulevard de la foire;

- Monsieur Denis Lenfant, juriste, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 16A boulevard de la foire;

- Madame Corinne Carraro, employée privée, demeurant à B-6780 Messancy, 13, rue Beau Site.

Commissaire:

- Monsieur Régis Bohn, comptable, demeurant à F-78400 Châtou, 7/9, avenue d'Epresmesnil

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CHANNEL ESTATES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2004, réf. LSO-AR02989. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(076621.4/255/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

SCHUMANN-LAVEDRINE ASSET MANAGEMENT I, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 87.004.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2004

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

Composition du Conseil d'Administration:

Messieurs Olivier Lavedrine, président

Antoine Calvisi

Tom Gutenkauf

Guy Wagner

Madame Manette Schumann.

Réviseur d'Entreprises:

MAZARS.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2004, réf. LSO-AU04379. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077118.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

CARESTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.
R. C. Luxembourg B 12.086.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale du 7 mai 2004

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Maximilien dit «Max» Leesch, Employé privé, Koerich, Président
- Monsieur Joseph dit «Jeff» Leesch, Employé privé, Blaschette, Administrateur
- Madame Doris Leesch, Employée privée, Luxembourg, Administratrice
- Monsieur Eloi Krier, Employé privé, Bertrange, Administrateur.

Est nommée Réviseur d'entreprises:

- La société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Leurs mandats viennent à expiration à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur l'exercice 2004.

Pour le président

E. Krier

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03546. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077075.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

MONTESA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.
R. C. Luxembourg B 34.137.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale du 11 mai 2004

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Maximilien dit «Max» Leesch, Employé privé, Koerich, Président, Administrateur-délégué
- Monsieur Joseph dit «Jeff» Leesch, Employé privé, Blaschette, Administrateur
- Madame Doris Leesch, Employée privée, Luxembourg, Administratrice.

Est nommée Commissaire aux comptes:

- La société MAZARS S.A., 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg.

Leurs mandats viennent à expiration à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur l'exercice 2004.

Pour le président

E. Krier

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03551. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077079.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

SOCIETE IMMOBILIERE MONT SAINT LAMBERT II S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.
R. C. Luxembourg B 80.555.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale du 11 mai 2004

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Maximilien dit «Max» Leesch, Employé privé, Koerich, Président, Administrateur-délégué
- Monsieur Joseph dit «Jeff» Leesch, Employé privé, Blaschette, Administrateur
- Madame Doris Leesch, Employée privée, Luxembourg, Administratrice.

Est nommée Commissaire aux comptes:

- La société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Leurs mandats viennent à expiration à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur l'exercice 2004.

Pour le président

E. Krier

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03550. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077084.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

LASCAUX S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 55.555.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02871, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Signature.

(076077.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

VERBIER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 80.977.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2004, réf. LSO-AU02341, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour VERBIER S.A.

Signature

(076097.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

DACOTRANS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 23.396.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2004, réf. LSO-AU02402, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Signature.

(076105.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

EURHOLDING S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R. C. Luxembourg B 37.325.

Le bilan au 9 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03701, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(076107.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

SOFINDEX, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 43.380.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02918, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Signature.

(076266.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

MC INVEST INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 93, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 101.092.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 1^{er} septembre 2004 que:
- M. Joël Gardrat, administrateur, est démissionnaire à ce jour. Il est remplacé par Mlle Isabelle Hanse, résidant à Amay, rue Roua, 43 (Belgique).

- Mlle Isabelle Hanse, commissaire aux comptes, est démissionnaire à ce jour. Elle est remplacée par M. Gardrat Joël, résidant rue Mohrfels, 43 à L-2158 Luxembourg.

- Le conseil d'administration décide de transférer l'adresse du siège social à L-1741 Luxembourg, 93, rue de Hollerich.

- En application de l'article 5 paragraphe 2 des statuts et le capital étant entièrement libéré, les actions de la société sont désormais au porteur.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU04003. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076485.3/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

EUROPEAN OIL FIELDS SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 81.175.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2004, réf. LSO-AU02351, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour EUROPEAN OIL FIELDS SERVICES S.A.

Signature

(076119.3/744/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

ETS M-A. MUNCHEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8355 Garnich, 21, rue Nic Arend.

R. C. Luxembourg B 71.047.

—
Le bilan de clôture au 15 avril 2004, le rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire et le rapport du commissaire aux comptes, enregistrés à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03458, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

(076167.3/4287/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

AFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 93, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 100.591.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 1^{er} septembre 2004 que:

- M. Joël Gardrat, administrateur, est démissionnaire à ce jour. Il est remplacé par Mlle Isabelle Hanse, résidant à Amay, rue Roua, 43 (Belgique).

- Mlle Isabelle Hanse, commissaire aux comptes, est démissionnaire à ce jour. Elle est remplacée par M. Gardrat Joël, résidant rue Mohrfels, 43 à L-2158 Luxembourg.

- Le conseil d'administration décide de transférer l'adresse du siège social à L-1741 Luxembourg, 93, rue de Hollerich.

- Dans une optique de services et logistiques mis à disposition de ses clients privés et institutionnels, AFI S.A. créera fin 2004 à Hong Kong un observatoire économique de la Chine Populaire.

- En application de l'article 5 paragraphe 2 des statuts et le capital étant entièrement libéré, les actions de la société sont désormais au porteur.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU03995. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076490.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

MADAME LEDIN ET FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 99.350.

—
Le bilan au 30 avril 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02597, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2004.

Signature.

(076275.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

REDALCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 78.278.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03762, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REDALCO S.A., Société Anonyme

R. Merkt / C. Schmitz

Administrateurs

(076280.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

DELTA INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 49.678.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03763, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DELTA INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme

N. Pollefort / C. Schmitz

Administrateurs

(076281.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

ACTION PLAN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 47.061.

—
Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU03051, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ACTION PLAN S.A., Société Anonyme Holding

G. Hornick / C. Schmitz

Administrateurs

(076284.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

EPARLUX FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 71.240.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU03057, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EPARLUX FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

G. Hornick / C. Schmitz

Administrateurs

(076285.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

FABO INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 79.293.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02639, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Signature.

(076508.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

SUPERFOS REINSURANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 5, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 23.532.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03476, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-M. Schmit

Avocat

(076875.3/267/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

BRULY, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 58.857.

—
Le bilan au 31 décembre 2003 ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03682, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(076878.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

MAGENTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 50.803.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03788, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2004.

MAGENTA S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(076941.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

GOREDIPA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 38.814.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03785, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le * 2003.

GOREDIPA S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(076942.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

B.L.B., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 55.340.

—
Le bilan au 31 décembre 2003 ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03679, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(076880.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

ALDIX AGRO-ALIMENTAIRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 57.613.

—
Le bilan au 31 décembre 2003 ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03676, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(076881.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

C.L.I.C., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 57.619.

—
Le bilan au 31 décembre 2003 ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03672, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(076883.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

CINVESTÉ LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 89.085.

—
Le bilan au 31 octobre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03770, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2004.

CINVESTÉ LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature / Signature

Gérant / Gérant

(076945.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

SITMA MACHINERY INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 61.985.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03792, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour SITMA MACHINERY INTERNATIONAL S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION

Signature / Signature

(076948.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

UNIREC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 18.960.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03787, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2004.

UNIREC S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(076949.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

SOCALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 39.683.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03774, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2004.

SOCALUX S.A.

A. Jacob / J.-P. Elophe

Administrateur / Administrateur

(076950.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

SIMLA TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 45.474.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03765, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2004.

SIMLA TRUST S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(076951.3/795/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

SOCIETE IMMOBILIERE ZWICKAU II S.A., Société Anonyme.

Siège social: Bertrange.
R. C. Luxembourg B 80.559.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale du 11 mai 2004

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Maximilien dit «Max» Leesch, Employé privé, Koerich, Président, Administrateur-délégué
- Monsieur Joseph dit «Jeff» Leesch, Employé privé, Blaschette, Administrateur
- Madame Doris Leesch, Employée privée, Luxembourg, Administratrice.

Est nommé Commissaire aux comptes:

- La société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Leurs mandats viennent à expiration à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur l'exercice 2004.

Pour le président

E. Krier

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03549. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077085.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

WAKNER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.669.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2004, réf. LSO-AU04431, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A.

Banque domiciliataire

Signatures

(077020.3/024/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

GEROMLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 23-25, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 25.218.

M. Paul Bollendorff, demeurant 175, rue de Reckenthal, L-2410 Luxembourg, démissionne à partir de ce jour de sa fonction de gérant administratif de GEROMLUX, S.à r.l.

Luxembourg, le 20 août 2004.

P. Bollendorff.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2004, réf. LSO-AU04783. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077060.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

FOOD FACTORY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 45, boulevard J-F Kennedy.
R. C. Luxembourg B 92.015.

M. Paul Bollendorff, demeurant 175, rue de Reckenthal, L-2410 Luxembourg, démissionne à partir de ce jour de sa fonction de gérant administratif de FOOD FACTORY, S.à r.l.

Luxembourg, le 20 août 2004.

P. Bollendorff.

Enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2004, réf. LSO-AU04782. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077063.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

EXPRESSION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 147, rue de l'Alzette.
R. C. Luxembourg B 28.473.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2004, réf. LSO-AU02201, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2004.

EXPRESSION, S.à r.l.

Signature

(077073.3/4185/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

DA CRUZ PASTIFICIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 6, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 83.187.

Le bilan au 31 décembre 2002 et son annexe, enregistrés à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03904, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(076846.3/4287/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

PEREIRA & CORREIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 81-83, rue de Bonnevoie.
R. C. Luxembourg B 68.746.

Le bilan au 31 décembre 2002 et son annexe, enregistrés à Luxembourg, le 13 juillet 2004, réf. LSO-AS03919, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(076847.3/4287/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

HMS LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R. C. Luxembourg B 10.559.

—
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration de la société a confirmé en date du 10 septembre 2004 le mandat en qualité de réviseur d'entreprises conféré en 2001 pour une durée de trois ans, renouvelable, à DELOITTE S.A., ci-avant dénommée DELOITTE & TOUCHE S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 septembre 2004.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02573. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076848.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

S.Q. BETEILIGUNGS A.G.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 40.850.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU04128, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(076852.3/1005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

TOITURE MODERNE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, Zone Industrielle Piret.
R. C. Luxembourg B 18.293.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02930, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2004.

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(076904.3/984/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

LEGION PORTFOLIOS (LUXEMBOURG), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 13, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 75.127.

—
Le bilan au 30 avril 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2004, réf. LSO-AU04923, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LEGION PORTFOLIOS (LUXEMBOURG)

BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A.

Société Anonyme

Signature / Signature

(077469.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2004.

GOLDEN INVESTORS S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 51.322.

Extrait du procès-verbal des résolutions prises par le liquidateur en date du 7 septembre 2004

Le liquidateur a décidé de transférer le siège social du 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Le liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU03902. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076231.3/565/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2004.

EQUITY LIFE INVESTMENTS HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 76.321.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 septembre 2004, réf. LSO-AU04044, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2004.

Signature.

(077484.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2004.

SYCOMORE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 40.938.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 4 août 2004, réf. LSO-AT01163, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2004.

Pour la Société

Signature

(077447.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2004.

ARIES PARTNERS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 102.884.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 septembre 2004

* Monsieur Ricardo Sanchez, employé privé, 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Monsieur Serge Krancenblum, M.B.A., 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, sont nommés gérants de la société avec effet immédiat.

* Les mandats des gérants sont répartis comme suit:

– Catégorie A:

- M. Udayan Daniel Ghose

– Catégorie B:

- M. Ricardo Sanchez

- M. Serge Krancenblum

En accord avec l'article 8 des statuts de la société, la société est valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de Catégorie A et d'un gérant de Catégorie B.

Certifié sincère et conforme

Pour ARIES PARTNERS (LUXEMBOURG) S.à r.l.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Agent domiciliataire

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02833. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076358.3/795/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

PROCURA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 19.578.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02920, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2004.

Signature.

(076413.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

PROCURA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 19.578.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 19 août 2004

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, en remplacement de Monsieur Edmond Ries.

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administrations des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, en remplacement de Monsieur Claude Schmitz.

Luxembourg, le 19 août 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2004, réf. LSO-AU02921. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076411.3/534/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

ROSENBERG MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 13, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 30.311.

—
Le bilan au 30 juin 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 septembre 2004, réf. LSO-AU04919, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ROSENBERG MANAGEMENT S.A.

BANK OF BERMUDA (LUXEMBOURG) S.A.

Signature / Signature

(077470.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2004.

SYNCOM INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 76.029.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 7 novembre 2002

La cooptation de Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant au 109, rue de Merl, L-2146 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Giancarlo Cervino, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2005.

Luxembourg, le 7 novembre 2002.

Certifié sincère et conforme

SYNCOM INVESTMENTS S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02824. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076360.3/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

GEOTEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.
R. C. Luxembourg B 19.774.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 août 2004, réf. LSO-AT06328, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2004.

GEOTEC LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

(076409.3/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

GEOTEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 4, rue Béatrix de Bourbon.
R. C. Luxembourg B 19.774.

Extrait des résolutions des associés du 15 juillet 2004

- Monsieur François Barnoud, demeurant à 12, rue Chancelier de l'Hôpital, F-21000 Dijon, France.

Luxembourg, le 26 juillet 2004.

Pour extrait conforme

GEOTEC LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2004, réf. LSO-AT06329. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076406.3/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

EQUILEASE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 21.042.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 23 avril 2003

Les mandats d'Administrateur de Messieurs Filip De Cuyper, administrateur de sociétés, demeurant au 37, Varenblok, B-2650 Edegem, Jean-Paul Brayer, administrateur de sociétés, demeurant au 11bis, route de la Faisanderie, F-78110 Le Vesinet et Dominique Delhay, directeur de vente & exploitation QUICK RESTAURANTS S.A., demeurant au 81B, rue Bas Jaunes, B-1490 Court-Saint-Etienne et le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Ils viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

Certifié sincère et conforme

EQUILEASE INTERNATIONAL S.A

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02822. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076361.3/795/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

COYOTE SOFTWARE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5680 Dalheim, 31, Wenkelhiel.
R. C. Luxembourg B 53.771.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03475, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dalheim, le 21 septembre 2004.

N. J. Holmes

Gérant

(076400.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

EURO NUTRI SANTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3739 Rumelange, 32, rue des Martyrs.
R. C. Luxembourg B 65.048.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 mai 2002

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 mai 2002 que:

1. Les comptes annuels au 31 décembre 2001 tels que présentés par le conseil d'administration sont approuvés.
2. Le bilan au 31 décembre fait ressortir une perte s'élevant à LUF 173.038,- qui est reportée à nouveau.
3. Décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat relatif à l'exercice 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2004.

Signature
Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04278. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076704.2//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

EURO NUTRI SANTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3739 Rumelange, 32, rue des Martyrs.
R. C. Luxembourg B 65.048.

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 mai 2003

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 5 mai 2003 que:

1. Les comptes annuels au 31 décembre 2002 tels que présentés par le conseil d'administration sont approuvés.
2. Le bilan au 31 décembre fait ressortir un bénéfice s'élevant à EUR 19.513,79 qui est reporté à nouveau après affectation à la réserve légale de EUR 980,-.
3. Décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat relatif à l'exercice 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2004.

Signature
Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2004, réf. LSO-AT04277. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076702.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

GEOMAP BENELUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital: EUR 20.000,-.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.
R. C. Luxembourg B 77.811.

*Extrait du rapport de gestion aux associés sur les comptes sociaux arrêtés
au 31 décembre 2002, en date du 4 mars 2004*

Les associés, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du gérant en date du 4 mars 2004, ont pris les résolutions suivantes:

Les comptes clôturés au 31 décembre 2002 ainsi que l'affectation du résultat ont été approuvés;

Le résultat de l'exercice est affecté de la façon suivante:

- Distribution de dividendes bruts	20.000,00 EUR
- Réserve impôt sur la fortune imputé	1.887,50 EUR
- Résultats reportés	30.271,25 EUR

Décharge est donnée au gérant pour l'exécution de son mandat jusqu'au 31 décembre 2002.

Pour réquisition et publication
Pour extrait sincère et conforme
GEOMAP BENELUX, S.à r.l

Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03660. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076696.2//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

LABECASTE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 30.825.

Conseil d'administration depuis le 16 juin 2004:

- Me Pierre Berna, avocat, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la foire, président;
- Me Denis Lenfant, avocat, avec adresse professionnelle à L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la foire;
- Madame Corinne Carraro, employée privée, demeurant à B-6780 Messancy, 13, rue Beau Site.

Commissaire:

- IB CONSULTING S.A., société anonyme, avec siège social à L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LABECASTE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02791. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076623.3/255/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

FINANCIERE VASCO DE GAMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.
R. C. Luxembourg B 61.097.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03174, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Signature.

(076681.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

LINK LOGISTICS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, route d'Olm.
R. C. Luxembourg B 45.964.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2004, réf. LSO-AU03177, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Signature.

(076679.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

DIADEM SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 92.982.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2004

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

Composition du Conseil d'Administration:

Messieurs Christophe Bourret, président
Arpad Busson
Antoine Calvisi
Laurent Faurie
Olivier Lavedrine.

Réviseur d'Entreprises:

ERNST & YOUNG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 septembre 2004, réf. LSO-AU04379. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(077120.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2004.

SUNNINGDALE PROPERTIES II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 79.197.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 septembre 2004, réf. LSO-AU03667, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2004.

Signature.

(076669.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

HOLDINVEER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 98.951.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 25 août 2004

La nomination de Monsieur Xavier D. Jerusel, demeurant au 44, rue de la Croix, F-59146 Pecquencourt, en tant qu'Administrateur est acceptée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Luxembourg, le 25 août 2004.

Certifié sincère et conforme

HOLDINVEER S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 septembre 2004, réf. LSO-AU02855. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(076357.3/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2004.

FICERAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 44.090.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 10 décembre 2004 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 30 juin 2004;
2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2004;
3. Affectation du résultat au 30 juin 2004;
4. vote spécial conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. Divers.

I (04659/817/17)

Le Conseil d'Administration.

NOSPELT IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 93.784.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 6 décembre 2004 à 16.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 4 octobre 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (04365/795/14)

Le Conseil d'Administration.

INTERLEASING S.A., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: Luxemburg, 23, avenue Monterey.
H. R. Luxemburg B 18.453.

Die Aktieninhaber sind hiermit eingeladen, der

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

beizuwohnen, die am 10. Dezember 2004 um 10.30 Uhr am Gesellschaftssitz stattfindet um über die folgende Tagesordnung abzustimmen:

Tagesordnung:

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Kommissars
2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebnisuweisung per 31. Dezember 2003
3. Entlastung an Verwaltungsrat und Kommissar
4. Rücktritt von drei Verwaltungsratsmitgliedern sowie des Kommissars und Ernennung deren Nachfolger
5. Sonderentlastung an die Verwaltungsratsmitglieder sowie an den Kommissar für den Zeitraum vom 1. Januar 2004 an bis zum Datum dieser Generalversammlung
6. Verlegung des Gesellschaftssitzes
7. Verschiedenes.

I (04546/795/19)

Der Verwaltungsrat.

ENEE S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: Luxemburg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxemburg B 75.784.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 6 décembre 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 5 octobre 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (04379/795/14)

Le Conseil d'Administration.

SUAL S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxemburg B 23.559.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le lundi 29 novembre 2004 à 11.30 heures, au siège social, avec l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour:

1. Suppression de la valeur nominale des 700 (sept cents) actions représentatives du capital Social.
2. Augmentation du capital social souscrit à concurrence de EUR 125.000,00 (cent vingt-cinq mille euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 175.000,00 (cent soixante-quinze mille euros) à EUR 300.000,00 (trois cent mille euros), sans émission d'actions nouvelles, mais par augmentation du pair comptable des 700 (sept cents) actions existantes, pour le porter de son montant actuel de EUR 250,00 (deux cent cinquante euros) à EUR 428,57 (quatre cent vingt-huit euros et cinquante-sept cents), à libérer par incorporation de résultats disponibles au 31 décembre 2003.
3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.
4. Changement de la dénomination sociale en SUAL HOLDING S.A.
5. Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.
6. Modification de la première phrase de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante: «La société est constituée pour une durée illimitée.»
7. Modification de l'article 11 des statuts par ajout de la phrase suivante: «Le Conseil d'Administration est notamment autorisé à émettre des emprunts obligataires, ordinaires ou convertibles, à en fixer les termes et conditions et les cas échéant, à émettre des certificats au porteur représentatif de l'emprunt.»
8. Ratification des actes relatifs à l'émission d'emprunt obligataire et effectués par le Conseil d'Administration depuis la création de la société.
9. Divers.

II (04601/000/28)

Le Conseil d'Administration.

CARAVEL INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 37.372.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *1^{er} décembre 2004* à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (04424/795/14)

Le Conseil d'Administration.

NASCAR FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 37.494.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *1^{er} décembre 2004* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2004
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

II (04425/795/14)

Le Conseil d'Administration.

CLEMENCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 23.859.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu *lundi 29 novembre 2004* à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 juillet 2004.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

II (04523/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

CAMELIDES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 84.346.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE REPORTEE

qui se tiendra le *29 novembre 2004* à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2003
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

II (04568/795/16)

Le Conseil d'Administration.

56783

LUXRIVER S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 50.852.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 30 novembre 2004 à 14.00 heures, au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2003
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardiveté de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur
7. Nominations statutaires
8. Divers

II (04579/000/21)

Le Conseil d'Administration.

CASSIS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 47.232.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 30 novembre 2004 à 11.00 heures, au siège social 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels au 30 avril 2004
3. Affectation du résultat
4. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice écoulé et pour la tardiveté de la tenue de l'Assemblée Générale statutaire
5. Décharge à donner au commissaire aux comptes
6. Nominations statutaires
7. Divers

II (04580/000/20)

Le Conseil d'Administration.

SUAL S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 23.559.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires qui se tiendra le lundi 29 novembre 2004 à 10.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 28 octobre 2004.
2. Présentation et approbation des rapports du Commissaire aux Comptes.
3. Présentation et approbation des bilans et des comptes de profits et pertes arrêtés aux 31 décembre 1999, 2000, 2001, 2002 et 2003.
4. Affectation des résultats.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Elections statutaires.
7. Divers.

II (04600/000/19)

Le Conseil d'Administration.

56784

ESPLANADE S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 40.773.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 7 décembre 2004 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 7 octobre 2004 n'a pas pu délibérer valablement sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

II (04398/795/14)

Le Conseil d'Administration.

PALOS S.A., Aktienholdinggesellschaft.
Gesellschaftssitz: Luxemburg, 23, avenue Monterey.
H. R. Luxemburg B 48.088.

Die Aktieninhaber sind hiermit eingeladen, der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

die am 1. Dezember 2004 um 9.00 Uhr am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung, stattfindet, beizuwohnen:

Tagesordnung:

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrats und Bericht des Kommissars
2. Billigung des Jahresabschlusses sowie der Ergebnisuweisung per 30. Juni 2004
3. Entlastung an Verwaltungsrat und Kommissar
4. Verschiedenes

II (04423/795/14)

Der Verwaltungsrat.

RAYCA FINANCE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 48.239.

Les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société extraordinairement le 29 novembre 2004 à 15.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration.
2. Présentation et approbation des rapports du Commissaire aux Comptes.
3. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2000, au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2002.
4. Affectation du résultat.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
6. Elections statutaires.
7. Divers.

II (04602/000/19)

Le Conseil d'Administration.
